

## La population de la Côte-Nord

Paul Bussi eres

Volume 7, Number 14, 1963

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/020425ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/020425ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

D epartement de g eographie de l'Universit e Laval

### ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Bussi eres, P. (1963). La population de la C ote-Nord. *Cahiers de g eographie du Qu ebec*, 7(14), 157–192. <https://doi.org/10.7202/020425ar>

### Article abstract

The history of the settlement of the North Shore region of the Gulf St. Lawrence can be divided into five stages : the periodical visits of Basque and Breton fishermen from the XIV<sup>th</sup> to the XVII<sup>th</sup> century ; the repeated concessions from 1653 to about 1820 of coast sectors to companies, such as the Hudson Bay Co., and merchants of Qu ebec who hold exclusive rights of occupation and exploitation ; the foundation of most of the existing agglomerations between 1836 and 1865 when settlers gather around sawmills between Tadoussac and Baie-Trinit e and fishermen from the south shore of the Gulf, the Magdalen Islands, Newfoundland and the Channel Islands, sometimes after a long association with the exploitation of the coastal fisheries, establish some 20 hamlets and villages between Sept-lies and Blanc-Sablon ; the consolidation of the population, parallel to the growth of the pulp and paper industry up to the advent of the second world war ; the mass immigration brought about by the mining developments in the 1950's.

Various conditions have influenced the distribution of the population and given rise to different types of settlement. These conditions have been : the hold of the wood and pulp companies on the land and the labour force, the absence of industrial diversification in any one sector of the region or, in other words, the over-specialization of the economic activities, the proper requirements of those activities, the particular conditions of the land tenure and of the lot structure and, to a lesser extent, the social background of the immigrants.

The settlement outlook is thus as follows. From Tadoussac to Natashquan, the habitat is differentiated : the largest communities have grown at the points of transshipment where man and merchandise journey to and fro, that is near deep sheltered bays ; the villages depending on the export of pulpwood are all sited at the mouth of the rivers and show small but dense concentrations of population ; when agriculture dominates, the « rang » System of rural settlement is prevalent ; below Sept-lies, the population concerned with fishing has settled in small nuclei at short distance from its fisheries. From Kegashka to Blanc-Sablon, the inhabitants are individualistic, dwell on Crown Lands — often as squatters — and keep jealously to their self-appropriated fishing spots, whence their dispersion.

In the backcountry, the mining towns of Schefferville, Wabush, Labrador and Gagnon bear witness of the conceptions that presided to their elaboration.

# LA POPULATION DE LA CÔTE-NORD \*

(Premier article)

par

**Paul BUSSIÈRES**

*Institut de géographie, université Laval, Québec.*

## ABSTRACT

*The history of the settlement of the North Shore region of the Gulf St. Lawrence can be divided into five stages : the periodical visits of Basque and Breton fishermen from the XIV<sup>th</sup> to the XVII<sup>th</sup> century ; the repeated concessions from 1653 to about 1820 of coast sectors to companies, such as the Hudson Bay Co., and merchants of Québec who hold exclusive rights of occupation and exploitation ; the foundation of most of the existing agglomerations between 1836 and 1865 when settlers gather around sawmills between Tadoussac and Baie-Trinité and fishermen from the south shore of the Gulf, the Magdalen Islands, Newfoundland and the Channel Islands, sometimes after a long association with the exploitation of the coastal fisheries, establish some 20 hamlets and villages between Sept-Îles and Blanc-Sablon ; the consolidation of the population, parallel to the growth of the pulp and paper industry up to the advent of the second world war ; the mass immigration brought about by the mining developments in the 1950's.*

*Various conditions have influenced the distribution of the population and given rise to different types of settlement. These conditions have been : the hold of the wood and pulp companies on the land and the labour force, the absence of industrial diversification in any one sector of the region or, in other words, the over-specialization of the economic activities, the proper requirements of those activities, the particular conditions of the land tenure and of the lot structure and, to a lesser extent, the social background of the immigrants.*

*The settlement outlook is thus as follows. From Tadoussac to Natashquan, the habitat is differentiated : the largest communities have grown at the points of transshipment where man and merchandise journey to and fro, that is near deep sheltered bays ; the villages depending on the export of pulpwood are all sited at the mouth of the rivers and show small but dense concentrations of population ; when agriculture dominates, the « rang » system of rural settlement is prevalent ; below Sept-Îles, the population concerned with fishing has settled in small nuclei at short distance from its fisheries. From Kegashka to Blanc-Sablon, the inhabitants are individualistic, dwell on Crown Lands — often as squatters — and keep jealously to their self-appropriated fishing spots, whence their dispersion.*

*In the backcountry, the mining towns of Schefferville, Wabush, Labrador and Gagnon bear witness of the conceptions that presided to their elaboration.*

---

\* Cette étude est extraite d'une thèse intitulée *Aspects de géographie de la Côte-Nord et de son arrière-pays*, soumise par l'auteur à l'Institut de géographie de l'université Laval en 1962, en vue de l'obtention du Diplôme d'Études supérieures en géographie. La suite de l'étude paraîtra dans la prochaine livraison de la revue. L'auteur est reconnaissant au ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec qui a permis cette recherche de 1959 à 1961, et au Centre d'études nordiques de l'université Laval qui a subventionné la préparation du manuscrit.

## INTRODUCTION

Depuis quelque dix ans la Côte-Nord est devenue le centre d'intérêt d'un nombre croissant de spécialistes, d'hommes d'affaires et de dirigeants politiques dans la province de Québec. L'ampleur des projets miniers et de harnachement hydro-électrique qui y ont vu le jour ou qui sont en voie de développement, la vague d'immigration qui les a accompagnés, la création de nouvelles villes, la perspective de faire de cette région un marché important des économies limitrophes en mal d'expansion et la révélation de ressources naturelles dont la richesse laisse entrevoir un développement économique de plus grande envergure encore, sont des thèmes débattus dans tous les secteurs et à tous les échelons de notre société. Les économistes québécois font des tentatives d'évaluation de ce nouvel actif et s'interrogent sur un aspect ou l'autre de la rentabilité des investissements étrangers responsables de cette mise en valeur, une partie de nos ingénieurs y trouve des débouchés et quelques sociologues commencent d'y apercevoir un champ fertile d'enquêtes, plusieurs géologues et géographes s'y livrent, vers le nord, à des études sur le relief, le climat et des sujets connexes. Toute cette recherche reste cependant le fait d'initiatives dispersées et trop souvent individuelles et il faut bien avouer que, faute d'entreprise plus systématique, notre connaissance de la Côte-Nord suffit juste, à l'heure actuelle, à nous faire entrevoir la variété des sujets de recherche et des problèmes non encore touchés. La présente étude, accomplie presque entièrement dans des conditions où la collaboration eut été bien préférable à l'effort individuel, se propose d'ajouter quelques éléments nouveaux à ce que nous savons déjà de la région. La contribution originale réside surtout dans le traitement de certains des aspects de la population. Mais nous y reviendrons plus loin.

Un point qui mérite tout de suite considération est la délimitation de la région. Qu'est-ce que la Côte-Nord? Historiquement cette appellation s'est étendue au littoral nord de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent à l'aval de la rivière Saguenay, bien que pendant longtemps une longue section de cette côte, prise d'abord depuis les environs de Sainte-Anne-de-Portneuf, puis à partir de Sept-Îles et finalement, plus tard, en bas de Natashquan, ait été généralement connue sous le nom de Labrador ou de Labrador québécois. Dernièrement, toutefois, la pénétration vers l'intérieur du territoire qui s'étend sur plus de 600 milles en arrière de la côte a élargi considérablement les limites jusque-là admises et il s'est même trouvé des auteurs pour les porter jusqu'à l'Ungava au nord et à la baie d'Hudson au nord-ouest. L'usage même, depuis le début des travaux miniers au lac Knob, a consacré de nouvelles dimensions à la région et il est indiscutable qu'on ne pense plus à la Côte-Nord en termes de littoral. Cette côte a aujourd'hui un vaste arrière-pays s'y rattachant par plusieurs voies de circulation ferrée, aérienne et même routière; le littoral se développe en fonction de cet arrière-pays et n'existe en partie que pour le servir. La difficulté, à toutes fins pratiques, paraît donc résider dans la dimension qu'il faut donner à l'arrière-côte: doit-on partir d'un critère administratif et l'englober dans l'une ou l'autre des limites des comtés établis, ne vaut-il pas mieux faire abstraction de ces dernières

et fonder sa recherche sur les critères géographiques habituellement mis de l'avant dans la définition d'une région, ou est-il à propos d'étendre d'emblée la Côte-Nord à l'ensemble du Nord du Québec ? Il ne saurait être question, vu le cadre et la portée limitée de cette étude, de refaire le procès du concept de la région ni celui des régions économiques du Québec. Contentons-nous donc d'examiner brièvement les éléments qui nous ont fait choisir les limites que nous donnons à la Côte-Nord dans ce travail. Mais réglons d'abord la possibilité d'une Côte-Nord trans-québécoise. Les bassins de l'Ungava et de la baie d'Hudson sont en dehors et à bonne distance de celui du Saint-Laurent et rien ne les rattache à ce dernier : ni leur économie, peu développée et sans lien de quelque importance avec celle du Québec méridional, ni leurs populations ; le climat et la végétation s'en distinguent de plus assez nettement ; leur seule qualité de larges bassins hydrographiques — plus souvent qu'autrement un puissant facteur d'unité à cette échelle — se déversant en des directions opposées à celui qui nous occupe en fait des entités bien distinctes. Vu la géométrie et l'étendue du territoire provincial, des côtes aussi étrangères l'une à l'autre ne peuvent d'ailleurs raisonnablement se rejoindre. Nous suggérons donc d'exclure de la Côte-Nord ce qui appartient aux versants des baies d'Ungava et d'Hudson et, du même coup, le versant atlantique, entièrement d'allégeance terreneuviennne. Reste donc le versant laurentien et, à la limite amont de ses principaux affluents, une zone plate de drainage mal défini, le Plateau des lacs.

À l'aval du Saguenay, le bassin du Saint-Laurent est couvert par deux comtés provinciaux (jusqu'en 1960 par un seul) qui en épousent exactement les limites au nord et au nord-est et s'en écartent à peine à l'ouest et au nord-ouest où les frontières administratives sont franchement méridienne et latitudinale. La division fédérale de recensement, si l'on en exclut le Nouveau-Québec et Anticosti, suit aussi les mêmes limites.<sup>1</sup> D'où l'avantage très appréciable de divisions statistiques « collant » d'assez près à la réalité géographique. D'assez près, disons-nous, car il se pose tout au nord une difficulté. Schefferville, sise dans un repli de la frontière interprovinciale sur la zone lacustre mentionnée plus haut, est définitivement tournée vers le littoral méridional : cette ville minière est en effet intimement liée à Sept-Îles d'où elle expédie vers l'extérieur son minerai et de laquelle elle reçoit la plus grande partie de ses approvisionnements. Isolée par ailleurs au centre du Québec, elle n'a pratiquement aucun contact avec les régions qui l'entourent au nord et à l'ouest. Orientée vers le sud, elle appartient donc à la Côte-Nord. Mais le recensement l'intègre au Nouveau-Québec alors que la statistique provinciale la compte depuis peu dans le comté de Duplessis. Pour résumer, la Côte-Nord correspond pour nous à l'ensemble des bassins des rivières affluentes du Saint-Laurent à l'aval du Saguenay ; sa limite orientale coïncide à Blanc-Sablon avec la frontière de la province ; elle exclut l'île d'Anticosti avec laquelle elle n'entretient aucun rapport mais comprend la municipalité de Schefferville ; elle suit ainsi de près les limites des comtés de Saguenay et Duplessis.

---

<sup>1</sup> À l'exception du canton Sagard qu'elle englobe sur la rive droite du Saguenay.

L'unité de cette région se ramène difficilement à un commun dénominateur mais découle plutôt de facteurs variés. On peut mentionner le rôle joué par les villes de Baie-Comeau et Sept-Îles, étroitement liées dans l'entreprise commune de développement et dont l'influence s'exerce sur tout le territoire ; la similarité des attitudes chez le vieux stock de population et la conviction chez le nouveau d'appartenir à une nouvelle communauté et de participer à la même épopée ; une nette dépendance de l'économie vis-à-vis le Saint-Laurent ; le caractère pionnier de l'économie. Sous-jacents à ces forces de cohésion, d'autres facteurs empêchent toute uniformité en délimitant à l'intérieur du cadre régional des sous-régions ayant chacune leur personnalité propre. La variété des modes de vie, la multiplicité des économies locales et les différences dans l'habitat y créent en effet des contrastes qu'accentuent les particularités du trait de côte. D'où l'utilité de diviser cette côte longue de plus de 600 milles en secteurs groupant chacun un certain nombre de conditions communes. L'idée n'est pas nouvelle et l'on parle de Haute, de Basse et même de Moyenne Côte-Nord depuis assez longtemps. Il nous semble cependant que les limites antérieurement proposées par plusieurs auteurs ne valent plus qu'en partie et qu'il est à propos, dans la perspective des développements économiques récents, de tenter de les redéfinir.

La Haute Côte-Nord pousse aujourd'hui bien au-delà de Baie-Comeau, sa limite aval ordinairement reconnue : elle s'étend en fait du Saguenay à la rivière Moisie. Elle couvre ainsi tout le littoral directement affecté par l'essor industriel des dix dernières années, rassemble la totalité des villes et villages rattachés par la route 15 au réseau provincial et groupe toutes les entreprises littorales d'urbanisation. Elle monopolise en outre toute l'immigration qui touche la côte, est sujette à une forte turbulence de sa main-d'œuvre et centralise les services qui desservent l'ensemble du territoire. La Moyenne Côte-Nord occupe le secteur allant de la rivière Moisie au delta de la Natashquan. Zone d'émigration, ce secteur est fortement marqué par l'abandon de la pêche et l'absence d'industrie de remplacement ; seul Havre-Saint-Pierre, heureusement situé, a été pris en écharpe par l'industrie minière et plus ou moins lancé sur la voie du progrès alors que tous les autres villages échappent à cet essor. Composée d'un assortiment de villages dont certains sont reliés l'un à l'autre, d'autres sérieusement isolés, la Moyenne Côte-Nord tient en partie son individualité de sa situation de pont entre les Haute et Basse Côte-Nord. Cette dernière se distingue à ce point des deux autres qu'elle forme en quelque sorte un monde à part. De nombreux éléments concourent en effet à séparer du reste de la côte le littoral découpé d'îles qui s'étend de Kegashka à Blanc-Sablon : le relief particulier et le caractère subarctique de sa végétation, une économie entièrement basée sur une industrie de la pêche en bonne partie soumise à des modes archaïques de production, ses liens avec Terre-Neuve, le caractère bi-ethnique de la population, la précarité des moyens de communication, une absence presque totale de structures administratives et d'équipements, l'isolement, la distance, etc. Un lot de conditions particulières à ce secteur et qui se dégageront mieux dans les chapitres subséquents.

Un dernier point reste à préciser au sujet des limites. La zone de contact entre le golfe et l'estuaire maritime du fleuve se situe aux alentours d'une ligne allant de la Pointe-des-Monts à la rive sud du fleuve, en face. La limite amont de l'estuaire maritime se trouve pour sa part à l'embouchure du Saguenay. Plusieurs raisons militent en faveur de ce partage. Quant au golfe, disons d'abord qu'il paraît peu probable que des concentrations de quelque importance des poissons océaniques que sont la morue, le sébaste, le maquereau et le hareng se trouvent à l'amont de la Pointe-des-Monts ; le courant de Gaspé qui remonte jusqu'à cette limite est vraiment un courant du golfe puisqu'il charrie des eaux en plus grande partie d'origine marine ; les conditions physiques des eaux en face de Sept-Îles sont sensiblement les mêmes que celles du bras nord-est du golfe. Le resserrement de la Pointe-des-Monts offre d'autre part un point de jonction idéal de l'appareil fluvial et de la nappe marine. Outre ces raisons d'ordre biologique, hydrographique et topographique, il est significatif que le plus grand nombre des océanographes et hydrographes canadiens aient toujours fait arrêter l'estuaire maritime à la Pointe-des-Monts. Au sujet de ce dernier, qu'il suffise de rappeler que plusieurs de ses éléments biologiques et hydrographiques restent marins jusqu'à l'embouchure du Saguenay où s'arrête, à la cote de 100 brasses, le chenal laurentien, la grande dépression du bras occidental du golfe.

Sur un autre plan, il est utile d'éclaircir ici toute équivoque qui pourrait surgir à la lecture de l'un ou l'autre des termes qui qualifient dans ce texte la Côte-Nord. Le terme région s'applique aussi bien à toute la Côte-Nord qu'à chacune de ses parties et c'est le contexte de la phrase ou du paragraphe dans lequel il se trouve employé qui en révèle le sens. Lorsqu'il est fait allusion au comté de Saguenay, il faut ordinairement comprendre l'ancien comté provincial incluant Anticosti. Le terme territoire désigne évidemment la totalité de la région telle que délimitée plus haut et l'appellation côte n'implique jamais toute la région mais se rapporte simplement au littoral. À ce sujet de la côte, nous en localisons le plus souvent l'un ou l'autre des points en nous servant des expressions en amont et en aval : en amont désigne toujours une direction vers l'ouest, en aval une direction vers l'est. Arrière-pays, arrière-côte, intérieur, etc., paraissent suffisamment descriptifs ; disons pourtant qu'ils s'appliquent, dans la plupart des cas, aussi bien aux étendues forestières ou rocheuses immédiatement derrière les établissements littoraux qu'aux vastes solitudes de la partie la plus septentrionale de la région.

\* \* \*

La répartition actuelle des hommes et les particularités de l'habitat dans la région font l'objet de ce premier article alors qu'un second article s'attachera à définir les caractéristiques démographiques de la population. Notre recherche a consisté à relever les statistiques disponibles et les publications se rapportant à l'histoire de la région ; les observations et données rassemblées lors de nos enquêtes sur le terrain forment cependant la base de notre argumentation. L'importance pour la Côte-Nord de la période des années '50, intercalée entre les recensements de 1951 et 1961 (les résultats complets de ce dernier n'étaient pas

connus au moment de la rédaction), nous dictait en effet de produire les chiffres les plus récents possible et nous avons choisi de faire arrêter l'étude à 1959. Les différences régionales marquant certaines caractéristiques de la population, tels l'accroissement et les structures professionnelles, et le partage même entre Haute, Moyenne et Basse Côte-Nord nous obligeaient aussi à fractionner plusieurs des statistiques fournies exclusivement pour la division de recensement toute entière. D'où l'importance de l'enquête.

Notre propos est donc de rechercher les forces qui ont présidé à l'élaboration du *pattern* actuel de répartition humaine, de tenter une classification des formes d'établissement qui en résultent et, se tournant vers les hommes eux-mêmes, de sonder les facteurs de leur évolution. Entreprise qui nous amène naturellement à discerner des étapes dans l'histoire du peuplement de la région et à en distinguer les caractères. Et ce faisant, à apporter quelque précision sur des sujets dont on soupçonne aisément la réalité mais sur lesquels l'information est de fait très limitée : comme, par exemple, l'apport joué par l'élément migratoire dans le développement et, parallèlement, la participation de la population de souche locale dans la transformation des structures sociales et économiques.

## LA RÉPARTITION TERRITORIALE DE LA POPULATION

### I — *Des premières découvertes aux fondations sédentaires (du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1825)*

#### 1. *Les précurseurs, baleiniers et morutiers du vieux continent (XI<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle)*

Alors que l'histoire des plus anciennes colonies sédentaires de la Côte-Nord remonte à guère plus de cent ans, l'installation des premiers établissements dans la région précède les premières fondations canadiennes. Mais depuis longtemps déjà, baleiniers et morutiers du littoral atlantique européen ont reconnu les richesses de la faune aquatique de la plate-forme américaine, et dès le début de ce millénaire les voit-on croiser sur l'*oceanus occidentalis*<sup>2</sup> et toucher, occasionnellement, les rivages du golfe du Canada.<sup>3</sup>

Du voyage du scandinave Biarne, en 990, sur les côtes du Labrador et de Terre-Neuve à la dernière expédition normande connue en 1347,<sup>4</sup> les équipages vikings apparurent à maintes reprises sur la côte de Vinland et il n'est pas déraisonnable de penser que, grands pêcheurs de baleine,<sup>5</sup> ils durent parfois stationner plus au nord dans le détroit de Belle-Île où foisonnait, à cette époque, la baleine de rivière.<sup>6</sup> Longèrent-ils la rive septentrionale du golfe vers l'estuaire

<sup>2</sup> Appellation de l'océan atlantique sur la carte du monde de Ptolémée et sur plusieurs autres cartes du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir : *Collection de Cartes anciennes et modernes pour servir à l'étude de l'Histoire de l'Amérique et du Canada*. Éditée par l'Institut d'histoire et de géographie de l'université Laval, 1948, par Marcel TRUDEL.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 31, 1<sup>re</sup> édition (carte de la Nouvelle-France d'après Lescarbot en 1609).

<sup>4</sup> Low, A. P., *Report on Exploration in the Labrador Peninsula*. Geological Survey of Canada, Ottawa, 1896, p. 8.

<sup>5</sup> D'après ROBERTSON, Samuel, *Notes on the Coast of Labrador*. *Trans. of the Literary and Historical Society of Quebec*, vol. IV, Part I, Feb. 1843, pp. 27-53.

<sup>6</sup> *Balaena mysticetus*.

du grand fleuve ? Nous laissons aux spécialistes le soin de débattre cette question, mais retenons cependant que les havres voisinant l'actuelle frontière labradorienne furent quelquefois fréquentés par les drakkars.<sup>7</sup>

C'est vers cette époque du milieu ou de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle que pêcheurs basques et bretons prennent la relève de la chasse aux cétacés sur nos côtes. La plupart des auteurs, dont Low<sup>8</sup> et Robertson,<sup>9</sup> s'entendent sur leurs fréquentes visites dans les parages du détroit ; en effet, l'intérêt nouveau qui s'éveille aux immenses possibilités de la pêche à la morue de rivage<sup>10</sup> draine bientôt les pilotes hauturiers des grands bancs du large vers la côte, et le milieu de l'été voit arriver de nombreuses unités dans les baies de Brest, Bradore et Blanc-Sablon — toponymes bretons datant d'avant la prise de possession par le malouin Jacques Cartier.<sup>11</sup> Celui-ci devait d'ailleurs croiser dans le détroit, lors du voyage de 1534, un navire rochelais dont le capitaine lui dit qu'il cherchait Brest.<sup>12</sup>

La prise de possession du pays par Cartier n'affectera pas la fréquentation exclusivement estivale de la côte, mais sera le prélude des remontées régulières des voiliers plus en amont sur l'estuaire. C'est ainsi que Tadoussac est souvent visité en 1545 et 1592 par les basques espagnols de Biscaye,<sup>13</sup> Tadoussac qui, selon Champlain, était déjà en 1560 un centre important d'activité commerciale.<sup>14</sup> La pêche n'est ainsi plus le seul objectif du voyage : le commerce de la fourrure devient un appoint qui prendra sans cesse de l'importance et dont le vieux poste, rendez-vous des tribus algonquines, sera longtemps le centre d'échange. Son importance le désignait même comme endroit choisi pour faire porter les premiers efforts de colonisation sur les rives du Saint-Laurent. En effet Chauvin, qui vient d'obtenir d'Henri IV le monopole du commerce dans la région, y installe 16 colons à l'automne 1600. Mais on a compté sans la rigueur de l'hiver, et force est de rapatrier au printemps suivant les cinq survivants du groupe décimé par

<sup>7</sup> Une tenace légende a cours dans cette région à l'effet que la première femme blanche née sur ce continent aurait vu le jour à Bradore (?).

<sup>8</sup> Low, A. P., *op. cit.*, p. 8.

<sup>9</sup> ROBERTSON, Samuel, *op. cit.*, p. 47.

<sup>10</sup> Morue de petite et moyenne grosseur qui, à la poursuite du capelan dont elle se nourrit, pénètre dans les échancrures de la côte de la mi-juin au début d'août et qu'on pêche alors à courte distance des rives.

<sup>11</sup> DAWSON, L. B., *Brest on the Quebec Labrador*. In : *Proceedings and Trans. of the Roy. Soc. of Can.*, second series, Vol. XI, Section II, pp. 3-30. London, 1906.

<sup>12</sup> Au sujet de cet établissement de Brest, il est curieux de noter ce qu'en disait, en 1608, un voyageur français, le Sieur de Combes, dans une lettre qu'il écrivit du lieu même : « principale ville de tout le país, bien munie, grande et forte, peuplée d'environ cinquante mille hommes et fournie de tout ce qui est nécessaire à l'enrichissement d'une bonne ville, distante de Surfe (petite ville habitée, selon l'auteur, « dès long temps par les François ») d'environ cinquante lieues. » Dans DAWSON, *op. cit.*, qui nous apprend du même coup que « Brest can have been nothing but a fishing establishment like those usual on the coast. » Low, pour sa part, donne 1504 comme date de la fondation de la « ville » de Brest et affirme que, vers l'an 1600, l'emplacement contenait 200 maisons et une population de quelque mille personnes. Le nom de Brest semble avoir été oublié vers le xvi<sup>e</sup> siècle, époque où les français construisirent dans « l'ancien établissement » (carte de d'Anville, 1746) un fort pour se défendre des attaques esquimaudes. Courtemanche visitant son domaine aperçut le vieux fort en 1704 ; les cartes anglaises ont d'ailleurs toujours désigné l'endroit comme *Old Fort*, ce qui n'empêche Bellini d'affirmer en 1758 que ce lieu conserve toujours le nom « d'Ancien Fort Français ».

<sup>13</sup> LE JEUNE, L., *Dictionnaire général du Canada*, Université d'Ottawa, Canada.

<sup>14</sup> Rapporté dans : *L'Histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'en 1870*. Publication n° 3 de la « Société historique du Saguenay », Chicoutimi, 1938, 325 pages, citation à la page 45.

la faim et la maladie.<sup>15</sup> L'enquête menée deux ans plus tard par Dupont-Gravé et Champlain sur les possibilités de colonisation au Saguenay n'aboutit qu'à un traité d'alliance avec les Indiens, et Tadoussac reste définitivement un poste de traite<sup>16</sup> du monopole et le lieu d'embarquement et de débarquement — entre 1608 et 1632 — des hommes et des marchandises se rendant à Québec en grosse chaloupe ou en revenant.

Durant plus de six siècles, la Côte-Nord n'aura donc été pour ces hommes que le terrain de chasse où l'on bivouaque quelques jours, parfois quelques semaines si le site est bien abrité et offre des facilités de rassemblement et de mouillage ; des baraques sont alors construites et, les navires faisant office d'entrepôt pour les provisions et le sel, les chaloupes de bord suffisent à la pêche de la morue. Les opérations du salage et du séchage des prises s'effectuent à l'établissement qu'on abandonne à l'annonce des premiers gros temps d'automne. Ces installations n'offrent aucun caractère de permanence et le petit nombre qui les fréquente ne semble pas avoir jamais eu le souci d'y faire souche. Le régime des concessions, bientôt mis en pratique à l'est du Saguenay, n'apportera que très peu de changement à ce mode d'occupation des exploitants.

## 2. Les concessionnaires (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)

Depuis l'attribution de la première concession territoriale en 1653<sup>17</sup> jusqu'à l'abandon du monopole de la Compagnie du Labrador en 1820,<sup>18</sup> la côte ne fit en effet l'objet d'aucune tentative sérieuse d'implantation humaine. Les baux à privilège exclusif d'établissement accordés aux différentes compagnies qui occupèrent successivement le Domaine du Roi, l'insouciance et, peut-être aussi, la mauvaise volonté des seigneurs de Mingan, les concessions répétées à des marchands de Québec — puis à la Compagnie du Labrador après la conquête — des meilleurs havres de pêche du Labrador à l'aval de la rivière Aguanish<sup>19</sup> firent de la Côte-Nord une espèce de *no man's land* réservé à l'usage des plus offrants. Robertson<sup>20</sup> ira même jusqu'à dire, en 1843, que les 500 milles de côte qui séparent la rivière Portneuf de la limite orientale de la Seigneurie de Mingan « are locked up and held desert for the only object of enabling a few adventurers to cheat the miserable aborigenes living in this tract, for it cannot be called trade when no competition is allowed ». L'établissement de Tadoussac lui-même, de loin le plus important de la côte, et qui, au dire du Père Laure,<sup>21</sup> « était autrefois de près de 3,000 hommes », n'est plus habité vers 1730 que de 25 familles — dont toutes

<sup>15</sup> *Idem*, p. 45 et suivantes.

<sup>16</sup> « Sous le régime français, Tadoussac resta surtout un poste de traite et ne prit guère d'importance comme centre de colonisation. » In : LANGLOIS, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*. Éditions Albert Levesque, Montréal, 1935, p. 84.

<sup>17</sup> La Seigneurie de Mille-Vaches.

<sup>18</sup> Le monopole de la Compagnie englobait Bradore et 150 milles de littoral vers l'ouest.

<sup>19</sup> De 1716 à 1758, quelque 30 concessions ou renouvellements de concessions à l'est du Domaine du Roi sont rapportés dans : ROY, Pierre-Geo., *Inventaire de Pièces sur la côte de Labrador conservées aux archives de la province de Québec*, Québec, 1940-42, 2 vol.

<sup>20</sup> *Op. cit.*, p. 38.

<sup>21</sup> JONES, père Arthur-E. s.j., *Mission du Saguenay. Relation inédite du R. P. Pierre Laure, s.j., 1720 à 1730*. Montréal, archives du Collège Sainte-Marie, 1889, 72 pages.

n'hivernent pas — qui vivent des activités suscitées par le comptoir de la Compagnie de l'Occident ; le recensement de 1733 établit, pour sa part, la population de la mission à 12 familles indiennes et 10 blancs tout au plus<sup>22</sup> et l'auteur de l'*Histoire du Saguenay*<sup>23</sup> estime qu'en 1839 les effectifs de la mission, devenue centre de colonisation, s'élèvent à 80 personnes. Langlois, dans son étude sur la population du Québec,<sup>24</sup> conclut sur le sujet en affirmant que Tadoussac resta surtout, sous le régime français, un poste de traite et ne prit guère d'importance comme centre de colonisation. L'avènement du régime anglais n'y changea d'ailleurs pas grand chose.

La Côte-Nord continue d'être durant toute cette époque une terre d'expéditions fréquentée par les commis et engagés des concessionnaires<sup>25</sup> et les quelque deux douzaines de postes de traite et d'établissements de pêche qui s'échelonnent de Tadoussac à Blanc-Sablon paraissent hermétiquement fermés à toute occupation libre.<sup>26</sup>

La traite des fourrures avec Indiens et Esquimaux,<sup>27</sup> la chasse au loup-marin et à un moindre degré la pêche, la cueillette du duvet de moyac<sup>28</sup> sur la fin du printemps, et le souci constant de protéger ses limites de pêche des empiètements des voisins canalisent toutes les énergies des occupants ; certains d'entre eux, investis de l'obligation de coloniser du fait des droits qu'ils détiennent, vont même jusqu'à combattre toute tentative d'établissement de la part des colons.<sup>29</sup> Il ne faudrait cependant pas croire que l'attitude opposée eût pu nécessairement provoquer la fondation de nombreux établissements et le début d'un peuplement systématique du littoral à l'aval du Saguenay. Les possibilités d'occupation dans la plaine du Saint-Laurent et sur la rive sud plus riches en terres arables, l'excentricité même de la région située en dehors et à bonne distance du pôle d'attraction que constitue Québec à cette époque, les difficultés de transport — qui joueront jusqu'à ce jour — la sévérité des conditions physiques et l'isolement sous toutes ses formes sont autant de facteurs qui eurent alors défavorisé le développement de

<sup>22</sup> Le chiffre exact est de 30 blancs pour les 6 postes du Domaine. Ce chiffre correspond, en fait, à la population blanche entre Tadoussac et Moisie.

<sup>23</sup> *Op. cit.*, p. 169.

<sup>24</sup> LANGLOIS, Georges, *op. cit.*, p. 84.

<sup>25</sup> On relève 45 engagements pour le seul poste du Gros-Mécatina durant les années 1740, 1741 et 1742. Dans : ROY, P.-G., *op. cit.*, vol. II, pp. 20-57.

<sup>26</sup> La côte se partage alors entre : 1° le Domaine du Roi, affermé à des compagnies, de Tadoussac au Cap Cormoran (2 lieues à l'est de Sept-Îles) ; 2° la Seigneurie de Mingan du cap Cormoran à la rivière Aguanish (ou Goynish ou Aguanus) ; 3° la partie orientale de la côte du Labrador, depuis la Seigneurie de Mingan jusqu'à quelque dizaine de milles au-delà de Blanc-Sablon, divisée entre plusieurs concessions à des marchands. Au sujet de l'évolution des limites de la Seigneurie de Mingan, voir : ROBITAILLE, Benoît, *Les limites de la terre ferme de Mingan*, *Bulletin des Recherches Historiques*, n° 689, vol. 61, n° 1, 1955. Pour la liste des postes de commerce établis dans la région et leur date de fondation, voir l'appendice I de notre thèse manuscrite.

<sup>27</sup> La dernière apparition esquimaude sur la basse côte date de 1757. In : ROBERTSON, *op. cit.*, p. 45. Il reste trois familles de descendance esquimaude sur la côte-Nord : ce sont les SHETTLER établis à Saint-Augustin l'hiver mais qui résident l'été à Shécatica où ils font la pêche.

<sup>28</sup> Le canard eider. Voir : BONCAULT, Nicolas-Gaspard, *État présent du Canada (en 1754)*. *Rapport des Archives de la province de Québec, 1920-1921*, pp. 1-50.

<sup>29</sup> ROBERTSON, *op. cit.*, p. 38. L'auteur souligne que cette seigneurie devrait retourner au roi car les propriétaires ne remplissent pas leurs obligations et que, plutôt que de peupler leur territoire, « they strive by threat and otherwise, to keep off all intruders ».

colonies de peuplement. De fait, la libération du territoire effectuée, le peuplement ne va progresser qu'à un rythme extrêmement lent et l'on est tenté de croire que les groupes d'immigrants qui viennent par à-coups s'y installer, au fur et à mesure que les paroisses natales disposent de surplus démographiques, voient dans cette côte, à plus d'un point de vue hostile, bien plus une espèce de refuge qu'une terre d'élection.

## II. La mise en place du peuplement

### 1. L'ère des fondations (1825-1865)

C'est habituellement la perte de privilèges exclusifs d'occupation qui décide de l'installation permanente de familles sur la côte. Nous devons, cependant, distinguer deux types principaux d'établissements : ceux qui s'implantent à partir de 1838 dans le Domaine du Roi, et ceux, d'autre part, qui surgissent vers le milieu du siècle dernier dans la partie aval de la côte, entre Sept-Îles et le détroit de Belle-Île. Les premiers sont en général un fait de colonisation industrielle et leur localisation s'associe étroitement à la présence de matière première à proximité des embouchures de rivières, points de jonction des routes de transport de l'intérieur et du fleuve ; les deuxièmes n'expriment souvent que la « sédentarisation » d'une population de pêcheurs fréquentant depuis longtemps, durant la bonne saison, des lieux choisis pour plusieurs autres raisons que la proximité de la source de poissons.

C'est vers 1825 que se manifeste pour la première fois le désir, chez les gens de Charlevoix et de quelques comtés de la rive sud du fleuve, de voir le Saguenay s'ouvrir à la colonisation. Les paroisses agricoles de ces comtés paraissent à cette époque disposer de surplus suffisants de main-d'œuvre pour permettre une certaine émigration et les yeux se jettent naturellement de l'autre côté de la rivière ou du fleuve, suivant le cas. L'occupation des terres qui voient la rive gauche du Saguenay semble en effet l'étape logique, à ce moment, dans la poussée colonisatrice des pays de l'estuaire vers l'est.

Le premier colon, un nommé Joseph Moreau, s'installe aux Escoumins dès 1825 et se livre à la culture du foin et des patates. Il faut cependant attendre 1837 pour voir s'organiser sérieusement la prise de possession du Saguenay par les gens de Charlevoix.<sup>30</sup>

Cette année-là, la Société des Vingt-et-un obtient de la *Hudson Bay Company* la licence d'exploitation des forêts résineuses du Saguenay et entreprend bientôt la construction de plusieurs moulins à scie en différents points de la rive gauche de la rivière. Bien que ce groupe limite ses activités aux étendues qui voient le Saguenay — on y trouve 6 groupes d'hivernants durant l'hiver 1838-39 — et n'entreprenne rien sur le fleuve à l'aval de Tadoussac, son action précipite l'abolition du privilège exclusif d'occupation et d'exploitation que détient la *Hudson Bay Company* dans le Domaine du Roi. De fait, lors du renouvellement de son bail en 1842, la compagnie se voit obligée d'accepter le droit, pour le gouvernement, de favoriser la mise en valeur de quelque

<sup>30</sup> In : *L'Histoire du Saguenay, depuis l'origine jusqu'en 1870*, pp. 150 et suivantes.

endroit qui lui semblera bon sur les terres du Domaine, c'est-à-dire entre Tadoussac et le cap Cormoran situé à une quarantaine de milles à l'est de Sept-Îles.<sup>31</sup>

Les effets de cette politique ne sont pas longs à se faire sentir. Des moulins sont ouverts en 1844 aux Bergeronnes, en 1845 aux Escoumins et à Sault-au-Cochon, en 1846 à Sault-au-Mouton et à Portneuf. Sans bien connaître la taille de ces établissements, il est surprenant de constater qu'ils ne groupent en 1848 que 77 familles (y compris Tadoussac).<sup>32</sup> Ce qui n'empêche un agent de la *Hudson Bay Company* de rapporter en l'année 1848 « qu'au bord du fleuve, depuis le Saguenay jusqu'à la Seigneurie de Mille-Vaches, il n'y a pas un lot ayant quelques acres de terrain plat qui n'ait pas son propriétaire. On commence aussi à occuper les terres le long des cours d'eau, comme aux Bergeronnes où le sol est bon ».<sup>33</sup>

Une douzaine d'années plus tard, soit en 1861, on recense quelque 1,500 âmes entre Tadoussac et Portneuf et l'auteur de l'*Histoire du Saguenay* nous apprend que l'année précédente on comptait 130 familles vivant de l'agriculture dans la même région. Le chiffre de 950 acres en culture qu'il fournit pour la section côtière qui court des Escoumins à Portneuf indique assez, nous semble-t-il, le caractère hautement artisanal de cette exploitation agricole. De fait, les activités forestières et agricoles se complètent dans ce pays où la dureté des conditions physiques oblige à diversifier ses sources de revenus : quantité de gens venus de l'extérieur dans l'espoir de trouver un travail à gage se font colons après quelque temps, alors que d'autres qui désirent développer des fermes qui fournissent en foin, avoine et patates les entrepreneurs des chantiers, trouvent dans le travail salarié du moulin un appoint nécessaire vu le faible rendement de l'agriculture familiale.

La prise de possession du territoire côtier entre Portneuf, dernier poste de colonisation agricole au XIX<sup>e</sup> siècle, et Sept-Îles, survient plus tard. Cette section de la côte va demeurer pendant longtemps un territoire qui paraît relativement peu intéressant : généralement dépourvue de sols arables, pauvre en bons havres de pêche et moins fréquentée que la section aval par les bancs de morue et les troupeaux de phoques, l'exploitation de ses immenses ressources forestières nécessitera la mise en œuvre de puissants intérêts économiques. Si le premier établissement à Baie-Trinité date de 1837 et celui de Godbout de 1860, il faut attendre 1883 pour voir s'installer à Pentecôte les premières familles autour d'un petit moulin de sciage.<sup>34</sup> Tous les autres établissements de quelque importance — Baie-Comeau, Franquelin, Shelter Bay, Clarke City — sont nés

<sup>31</sup> En 1851, une loi supprime le droit exclusif d'exploitation de la pêche et de la chasse par la compagnie et permet à tout sujet britannique de prendre possession de toute partie de grève non occupée.

<sup>32</sup> *L'Histoire du Saguenay* . . . , p. 201.

<sup>33</sup> *Idem*, p. 201. (Extrait cité des Archives de la H.B.C.). L'explication de cette affirmation réside sans doute dans la faiblesse des surfaces défrichées.

<sup>34</sup> Nous parlons toujours des premiers établissements permanents : Godbout et Baie-Trinité étaient depuis plusieurs années déjà des postes de traite de la fourrure. D'autre part, Pentecôte semble avoir été le lieu de rassemblement de quelques familles de pêcheurs bien avant 1883. Voir : BOUCHETTE, Joseph, *The British Dominion* . . . , p. 40.

au xx<sup>e</sup> siècle du développement de l'industrie de la pulpe et du papier ou sont apparus durant l'entre-deux guerres à l'époque du grand mouvement de colonisation agricole qui va tenter d'installer autour de Sainte-Thérèse et de la péninsule du Manicouagan des dizaines de chômeurs, victimes de la fermeture des moulins des localités d'en amont.<sup>35</sup>

La vente en 1820 du monopole des pêcheries que détenait la Compagnie du Labrador sur quelque 150 milles de côte à l'ouest de Bradore va permettre l'occupation graduelle de ce territoire par des *settlers*. Le premier en liste est Samuel Robertson qui acquiert les droits de la Compagnie du Labrador et s'installe à Tabatière la même année. Mais le démarrage est lent : 20 ans plus tard, la population totale de la région ne se chiffre qu'à 250 habitants répartie en une cinquantaine d'établissements.<sup>36</sup> Cette dispersion des familles sur la côte empêche toute agglomération de prendre corps, et il semble que la principale activité économique pratiquée par ces gens explique cet état de chose : grand chasseur de loup-marin, le nord-côtier de cette époque tient à s'installer à proximité de sa « pêcherie » et ne souffre pas qu'on empiète sur son territoire.<sup>37</sup>

Mais bientôt se dessine le mouvement de sédentarisation des populations de pêcheurs qui, dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, ont pris l'habitude de venir jeter leurs lignes à proximité du littoral nord du golfe. Entre 1850 et 1865, une vingtaine d'établissements sont fondés en permanence entre Sheldrake et Blanc-Sablon : parmi ceux-ci, Natashquan et Rivière-au-Tonnerre où s'installent à demeure des madelinien qui fuient le régime tyrannique du gérant John Fontana, administrateur des îles pour la famille Coffin ; Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière Saint-Jean, Saint-Augustin colonisés par des pêcheurs gaspésiens venus principalement de la Baie-des-Chaleurs ; Rivière Saint-Paul, Vieux-Fort, Bradore et Lourdes-de-Blanc-Sablon où l'on retrouve surtout des jerseyais et des gens du comté de Berthier ; enfin, les villages anglophones de Tabatière,<sup>38</sup> Baie-des-Moutons, Harrington Harbour et Blanc-Sablon, peuplés presque exclusivement de terreneuviens. Les autres villages de ce secteur montrent la même composition avec une nette prépondérance des stocks d'origine gaspésienne et madelinienne.

Le schème de la localisation des populations vivant des modes traditionnels d'occupation est dorénavant fixé : il restera le même jusqu'au jour où des volontés étrangères à la région s'appliqueront à exploiter systématiquement les ressources de l'arrière-pays. Car à cette époque, la Côte-Nord n'est toujours qu'un littoral : elle le restera pour ces populations aussi peu sympathiques à l'idée de franchir le rideau forestier pour pousser vers l'intérieur qu'à celle de s'éloigner à perte de vue des côtes, imperturbablement attachées à la parcelle de sol souvent ingrat qu'elles ont fait leur, mais incapables de détacher leurs

<sup>35</sup> Voir l'appendice III de notre thèse manuscrite sur l'évolution de l'organisation territoriale de la Côte-Nord.

<sup>36</sup> ROBERTSON, Samuel, *op. cit.*, p. 35.

<sup>37</sup> BOWEN, Noel H., *The Social Condition of the Coast of Labrador*. In : *Trans. of the Litt. and Hist. Soc. of Quebec*, vol. IV, 1843-1854, pp. 329-341.

<sup>38</sup> Tabatière et Baie-Rouge présentent une particularité : les hommes sont de souche anglaise, les femmes sont, à quelques rares exceptions, de langue française.

yeux de la mer, en face, qui prolonge leur domaine. Le littoral devient pour ces gens une sorte de climax en dehors duquel la vie est vite insupportable ; nous touchons, ici, pensons-nous, la cause profonde des difficultés que connaissent actuellement les vieilles agglomérations de la Côte-Nord.

L'état du peuplement à la fin de cette première période d'établissement, soit vers 1865, laisse voir une population de quelque 6,000 âmes répartie en un peu plus d'une trentaine de hameaux ou villages. La côte, à l'aval de Sept-Îles, rassemble environ 55% de cette population, le reste se trouvant entre Tadoussac et Sept-Îles.<sup>39</sup> Cette population est d'arrivée récente car le recensement du Canada en 1851 ne dénombre que 2,393 personnes sur la Côte-Nord et l'on peut aussi noter que 5 paroisses ont été fondées dans la région avant 1865 : Escoumins, Betsiamites (paroisse indienne), Natashquan, Havre-Saint-Pierre et Tadoussac. D'autre part, peu d'habitants ont à cette date demandé ou obtenu des concessions de terrains du gouvernement<sup>40</sup> et il est intéressant de noter que la majorité des établissements n'ont aucun titre de propriété et, dans le cas de la Seigneurie de Mingan, ont pris racine sans l'autorisation des propriétaires légaux.<sup>41</sup>

## 2. *Quelque trois-quarts de siècle de consolidation difficile (1865-1945)*

On assiste durant cette période à des transformations de structure qui jettent quelque lumière sur le type d'organisation économique régissant aujourd'hui la Côte-Nord. Tandis que l'économie des pêcheries se fixe, à l'aval de Sept-Îles, dans des cadres auxquels elle est toujours asservie et qui maintiennent dans cette région le caractère artisanal et l'archaïsme des modes de production, l'industrie des bois de sciage cède la place, dans les localités d'en amont, à l'exploitation du bois de pulpe<sup>42</sup> et la situation de l'agriculture s'améliore sensiblement dans quelques paroisses qui deviennent les fournisseurs en denrées des nouveaux chantiers. La pêche perd de nombreux adeptes au début du siècle au fur et à mesure que la compétition se fait plus vive avec les pêcheurs de Terre-Neuve, de la Gaspésie et de la Basse-Côte-Nord et que la mainmise des compagnies jerseyaises sur les pêches de morue se fait plus lourde.<sup>43</sup> On essaie dès lors de tirer ses revenus de sources qui s'avèrent souvent plus lucratives que l'occupation traditionnelle : à la drave et au chargement des barges s'ajoutent quelques tra-

<sup>39</sup> D'après les données fournies dans : *L'Histoire du Saguenay...*, et HIND, H. Y., *The Exploration in the Interior of the Labrador Peninsula*, vol. II, p. 190.

<sup>40</sup> Voir l'appendice II de notre thèse manuscrite.

<sup>41</sup> La Seigneurie de Mingan s'étend, en 1865, du Cap Cormoran à la rivière Aguanus. Voir : ROBITAILLE, B., *Les limites de la terre ferme de Mingan*, op. cit., pp. 8-9.

<sup>42</sup> L'évolution de Forestville est, à cet effet, typique dans la région : site d'un important moulin à scie de 1850 à 1900 (30 maisons résidentielles), l'établissement disparaît pratiquement dans les années qui suivent. La ville reprend vie avec le début des opérations de bois de pulpe de l'*Anglo Canadian Pulp and Paper* en 1937. Plusieurs villages vont ainsi connaître une période difficile de transition entre l'abandon des opérations de sciage et le début de l'exploitation de la « pitoune ». In : MERRILL, Julian H., *Some Aspects of a Modern Logging Operation*. *Canadian Pulp and Paper Magazine*, March 1953, p. 14.

<sup>43</sup> Il s'agit principalement de la maison Le Bouthillier et Frères qui, depuis longtemps déjà, contrôle une partie importante des pêcheries de la côte. In : FORTIN, Pierre, *Rapport annuel du magistrat commandant l'expédition... durant la saison de 1857*.

vaux de voirie et de construction. Il ne semble pas, cependant, que le travail de coupe du bois ait alors occupé une partie importante de la population. Le travailleur en forêt est traditionnellement l'habitant de Charlevoix et des comtés de la rive sud qui ne trouve pas à s'employer chez lui et dont l'installation sur la Côte-Nord résulte habituellement d'une longue fréquentation des chantiers locaux.<sup>44</sup> Car si le rythme d'immigration se ralentit durant les années qui suivent les fondations, il ne se passe pas une année qui ne voit arriver de nouveaux occupants : durant la décennie 1921-31 — période la plus ancienne pour laquelle nous puissions établir cette statistique — l'accroissement par migration extérieure compte pour 12% de l'accroissement total durant la période.

La dizaine de villes ou villages qui voient le jour durant les quelque 75 années qui s'écoulent de la fin du premier mouvement d'établissement au début de l'ère d'industrialisation actuelle, sont liés d'une part au progrès de l'industrie forestière et, d'autre part, à la crise des années 30, occasion d'un nouvel essor de colonisation agricole.

C'est la venue des frères Clarke sur la Côte-Nord en 1900 qui inaugure l'ère des grands chantiers. Installés à Clarke-City, ceux-ci font construire entre 1901 et 1908 une usine hydro-électrique et un moulin à pulpe dont toute la production est bientôt acheminée vers un grand journal de Londres. La ville, qui loge le personnel du moulin, groupe bientôt quelques centaines d'âmes : ce sera, jusqu'à l'avènement de Baie-Comeau, le plus important centre de peuplement de la côte.

Puis c'est l'*Ontario Paper*, filiale du *Chicago Tribune*, qui, à la recherche de concessions facilement accessibles, découvre la Côte-Nord et se porte acquéreur, en 1916, du bail d'exploitation de Mosson Martin Boyd<sup>45</sup> dans le bassin de la rivière aux Rochers. Shelter Bay est fondé. Deux ans plus tard, l'agrandissement du moulin à papier de la Cie à Thorold pousse celle-ci à rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement et après avoir acquis les concessions de *Franquelin Lumber and Pulpwood Co.* sur la rivière Franquelin, elle entreprend aussitôt la construction d'une usine d'écorçage et d'un village à l'embouchure de la rivière.

La prochaine étape — la plus longue — commence en 1923 avec la signature d'un bail qui permet à la compagnie d'exploiter des limites sur la rivière Manicouagan mais lui enjoint de construire pour 1930 un moulin de pulpe ou de papier. La première opération, qui consiste dans l'érection d'un barrage régularisateur des eaux en vue d'une future centrale électrique, est entreprise dans l'hiver 1925-26. Mais la grande dépression oblige à différer la construction du moulin. Ce n'est qu'en 1933 que les intérêts du *Chicago Tribune*, misant sur une consommation accrue du papier-journal, décident l'érection d'une usine de papier et d'une ville sur le site actuel de Baie-Comeau, remplissant ainsi les obli-

<sup>44</sup> Dans un article du *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, le Haut Saint-Maurice est cité comme source majeure de bûcherons pour la Côte-Nord. Nos enquêtes sur le terrain ne nous ont pourtant rien appris sur ce point. Il est cependant certain que la population de la Mauricie ne participe plus à l'exploitation forestière sur la Côte-Nord.

<sup>45</sup> Un marchand de bois de sciage du comté Victoria, en Ontario. In : WIEGMAN, Carl., *Trees to News*, p. 36.

gations contractées envers le gouvernement de la province de Québec qui exige que l'établissement du moulin à papier se fasse à proximité d'une ville, quelque part dans les bassins des Outardes et de la Manicouagan. Les premières familles s'installent à Baie-Comeau l'année suivante alors qu'une armée de 5,000 hommes envahit en avril 1936 le site choisi, sur la rive droite de la Baie-des-Anglais. Quelque 20 milles à l'ouest, pousse, parallèlement au développement de Baie-Comeau, le village de Chute-aux-Outardes, lieu de résidence des familles d'ouvriers employés à la construction du complexe hydroélectrique ou aux travaux qui s'effectuent à Baie-Comeau même.

La dernière création de l'industrie forestière est Forestville qui prend pied durant les années qui suivent l'acquisition par l'*Anglo Canadian Pulp and Paper* des limites de la *Price Brothers Co.* sur la rivière Sault-au-Cochon en 1937. La fondation officielle de la ville remonte à 1944 ; il semble cependant que le site de Forestville — ancien village de Sault-au-Cochon — ait été habité de façon continue par au moins une famille depuis 1846, date d'arrivée du premier occupant.<sup>46</sup>

Nous avons laissé entrevoir plus haut que la crise qui ébranla, avant la deuxième guerre mondiale, l'économie américaine tout entière avait eu quelque effet sur le peuplement de la Côte-Nord. Il appert en effet que le résultat le plus brutal de cet événement fut de jeter en chômage une bonne partie des populations des villages de Grandes-Bergeronnes, Portneuf, Mille-Vaches et Sacré-Cœur, mise à pied par la fermeture des moulins de sciage. Ne possédant aucune terre sur laquelle se replier dans l'attente de jours meilleurs, des dizaines de familles durent alors quitter ces villages et accepter les offres du ministère de la Colonisation qui décidait, vers 1931, d'ouvrir un nouveau domaine à la colonisation agricole : les paroisses de Sainte-Thérèse-de-Colombier, de Ragueneau et les dessertes de Pointe-Lebel et des Buissons sur la péninsule de Manicouagan.<sup>47</sup> Le succès de cette entreprise allait cependant être bientôt sérieusement compromis : le stock de nouveaux colons, ignorant des plus élémentaires pratiques agricoles et peu enclin, semble-t-il, à accepter ce nouveau genre de vie, n'eut en effet d'autre souci,

<sup>46</sup> Fæssler, parlant en 1931 de la région Forestville-Betsiamites, nous dit qu'il n'existe là aucun village si ce n'est la réserve indienne de Betsiamites mais qu'il se trouve une famille permanente à Forestville et rivière Laval, de même qu'aux îlets Jérémie. Aucune exploitation forestière ni moulin n'opère dans ce secteur à cette époque ; on y fait cependant un peu d'agriculture, de pêche et de chasse. La route ne pousse d'ailleurs pas, à cette époque, à l'aval de Portneuf. In : FÆSSLER, Carl, *Rapport annuel du Service des mines pour l'année 1931*, partie C, p. 20.

<sup>47</sup> On note également en 1935 un début d'occupation agricole dans la Baie-des-Homards par les ouvriers mis à pied lors de l'arrêt des travaux de coupe et d'écorçage du bois de la *Canadian International Paper* à Pentecôte. L'arrivée de madelinieniens en 1934 dans la baie des Sept-Îles résulte en une occupation systématique de toutes les terres qui paraissent propices à l'agriculture — faibles résultats : il ne reste en 1952 qu'une dizaine de colons vivant misérablement sur des lots en friche. D'autres cantons entre Tadoussac et Sept-Îles vont également accueillir de nombreux apprentis colons entre 1925 et 1940.

Toute cette activité « colonisatrice » qui, de 1860 à 1935, est responsable en bonne partie de l'appropriation du sol sur la Côte-Nord, ne semble pas avoir jamais soulevé beaucoup d'intérêt chez les promoteurs de la colonisation. On n'en trouve en effet aucune mention dans :

ROUILLARD, E., *Nos régions de colonisation et le recensement de 1901*, Québec, 1902.

DUGRÉ, Alexandre, s.j., *Vers les terres neuves*, Montréal, 1917.

Congrès de l'A. C. J. C. (1919), *Le problème de la colonisation au Canada français*.

LAVOIE, Paul-Henri, *Vivre pour survivre*, Rimouski, 1946.

lorsque débutèrent les travaux à l'usine hydroélectrique des Outardes vers 1933, que de laisser pelle et pioche aux champs et d'aller s'engager à la « petite journée ». C'en était fait de l'agriculture dans la région et ce, pour plusieurs années.

Mais les frontières du peuplement acquéraient une dimension nouvelle : de Tadoussac à Blanc-Sablon, il ne se trouve pas en 1935 deux établissements séparés l'un de l'autre de plus de 20 milles. L'expansion territoriale côtière montre alors les grandes lignes de la structure actuelle de l'habitat : les trois catégories de sites qui conviennent le mieux aux occupations traditionnelles des nord-côtiers ont été reconnues et il se trouve peu d'emplacements offrant quelque avantage qui n'aient leur établissement. Les meilleurs havres de pêche — et des moins bons — de la Basse Côte sont habités depuis déjà le milieu du siècle dernier ; les embouchures des grandes rivières, routes de flottage des grands billots de pin acheminés vers les scieries et du bois de pulpe dravé vers le moulin ou vers la barge qui le transportera plus haut sur le Saint-Laurent, sont toutes occupées par des agglomérations de petite ou moyenne dimension ; les placages de sol arable alors connus comme pouvant offrir des garanties de rendement ont fait l'objet d'une certaine colonisation agricole. S'il ne reste plus rien à découvrir sur le littoral vers le début du dernier conflit mondial, le peuplement reste en bien des cas aléatoire. C'est l'ouverture de l'arrière-pays à l'exploitation des ressources minières et le besoin de grosses fournitures énergétiques qui va faire de la région la zone de peuplement à plus fort taux d'accroissement de la Province.

### 3. *L'immigration en masse et la marche vers l'intérieur (1945-1960)*

Les besoins accrus de fer et d'acier, provoqués par la reprise économique qui suit les années d'après-guerre et par l'épreuve de force qu'entreprennent, sur le plan de la puissance industrielle, les grandes nations, poussent alors à la recherche de nouvelles sources de matières premières facilement accessibles puis à leur mise en exploitation. Le nombre et la qualité des gîtes ferreux de la partie orientale du Bouclier Canadien, un éventail de sites susceptibles d'importants aménagements hydroélectriques, la présence d'un axe fluvial navigable débouchant sur la mer à l'est et au cœur d'une grande zone industrielle à l'ouest, la possibilité d'aménagement de plusieurs sites industriels et portuaires, une source de main-d'œuvre abondante, la stabilité des institutions politiques et un régime de taxation et de prélèvements avantageux compteront parmi les facteurs déterminants dans le choix des grands industriels américains de s'assurer l'exploitation des vastes gisements de l'arrière Côte-Nord. Région jusqu'alors peu connue, refuge en bien des cas de populations déshéritées, la côte se voit en l'espace de quelques années dotée d'un arrière-pays immense dont la mise en valeur va lui faciliter le passage d'une économie de subsistance vers une industrialisation accélérée — mais amorcée avant la guerre. La population « autochtone », fixée sur le littoral et vouée à des occupations qui ne la pressent ni ne l'obligent à un travail soutenu, se tiendra cependant à l'écart du nouveau front pionnier. Ce sera l'occasion pour de fort groupes de main-d'œuvre de l'extérieur de procéder à une invasion de ce nouveau « Klondyke ».

Tout débute en 1947 à Burnt Creek avec la construction d'une base d'opérations et d'un camp par les intérêts Hollinger-Hanna, détenteurs, depuis 1941, de droits exclusifs de prospection sur 3,900 milles carrés de territoire dans les environs du lac Knob, à quelque 360 milles au nord de Sept-Îles. Durant les trois années qui suivent, le travail va consister à prospecter et à explorer le terrain : les besoins en main-d'œuvre sont limités et l'on ne saurait alors parler de prise de possession du sol. L'année 1950 déclenche le flot de travailleurs : de tous les coins de la Province commencent à affluer des milliers d'hommes qui trouvent à s'employer soit à la construction du chemin de fer qui reliera Schefferville et Sept-Îles, soit aux aménagements terminaux et portuaires que fait construire la compagnie Iron Ore, incorporée l'année précédente. Le chantier de la nouvelle ville minière est mis en œuvre en 1953 à la suite de relevés effectués en 1952 dans le but de trouver un emplacement plus favorable à un développement urbain que le site de Burnt Creek, trop éloigné du nouvel aéroport.<sup>48</sup> Vingt-cinq familles s'installent cette année-là. Il s'en trouvera plus de 800 en 1960.

À la même époque est entrepris le gros œuvre de Bersimis sur la rivière Betsiamites, à 70 milles, par la route, au nord-ouest de Forestville. Mis en demeure d'aménager de nouvelles chutes devant une demande sans précédent d'énergie, l'Hydro-Québec qui devait éliminer pour diverses raisons vers 1952 les projets des Rapides de Lachine, de Beauharnois et de Carillon, inaugure la même année la série des grands travaux de harnachement sur la Côte-Nord. Une ville s'élève bientôt à proximité de l'usine souterraine Bersimis I : Labrieville construite à partir de 1953 et qui loge aujourd'hui quelque 600 personnes, attachées au fonctionnement et à l'entretien des deux installations de Bersimis I et II, cette dernière construite quelques années plus tard.

La deuxième grande entreprise minière qui prend sur elle d'ouvrir un nouveau territoire au peuplement est la *Quebec Cartier Mining Co.*, incorporée en 1957. Ses opérations de mise en valeur l'amènent en 1958 à lancer la construction de deux nouvelles villes : Gagnon, érigée sur les rives du lac Barbel à quelque dix milles de la mine du lac Jeannine et à 193 milles, par voie de chemin de fer, de Port-Cartier, deuxième entreprise urbaine de la compagnie construite sur le Saint-Laurent près de l'embouchure de la Rivière-aux-Rochers, à 40 milles à l'ouest de Sept-Îles.

D'autres grands projets de mise en valeur des ressources actuellement en cours au nord de Baie-Comeau et de Sept-Îles comprennent également l'érection de villes devant desservir les populations engagées dans ces développements. Toujours au nord de Sept-Îles, à environ 125 milles au sud de Schefferville, les projets Carol et Wabush, appartenant respectivement aux compagnies Iron Ore et Wabush Iron, seront vraisemblablement terminés en 1962 et 1965 alors que les deux compagnies entendent diriger chacune sur Sept-Îles et Pointe-Noire, par le chemin de fer déjà existant, plusieurs millions de tonnes de concentré de minerai de fer. Les deux villes attenantes à ces développements

<sup>48</sup> La ville de Schefferville est construite sur une kame deltaïque qui s'avance dans le lac Knob.

miniers sont en cours de construction dans l'appendice que fait le Labrador terreneuvien à la latitude du 53°. Situés dans la province voisine, les deux nouveaux centres miniers gravitent cependant dans l'orbite de Sept-Îles, point de départ d'une bonne partie de la main-d'œuvre et de tous les matériaux qui y sont acheminés, centre administratif des opérations et point d'arrivée des prochains envois de minerai. D'autre part, l'immense projet de harnachement hydroélectrique de la Manicouagan verra aussi s'élever durant les prochaines années un centre domiciliaire à proximité des cinquièmes chutes, à environ 125 milles au nord-ouest de Baie-Comeau.

Il est difficile dans la conjoncture actuelle de prévoir toutes les conséquences qu'auront sur le peuplement de la Côte-Nord les divers établissements dont il vient d'être question. La population flottante de travailleurs qui atteindra la dizaine de mille dans les chantiers de l'intérieur vers 1963 ou 64 fera place graduellement à une population « opérationnelle » composée principalement de techniciens et ouvriers spécialisés et de leurs familles : il est peu probable que cette population stabilisée, ajoutée à celles des centres industriels déjà établis, se chiffre à moins de 20,000 âmes. L'évolution du peuplement de la côte, tremplin du développement de ce coin du Bouclier, se fait cependant suivant une courbe vertigineuse.

De nouveaux centres urbains sont créés de toutes pièces : Hauterive, centre religieux du diocèse et ville-dortoir ; Port-Cartier, ville portuaire et centre administratif de la *Quebec Cartier Mining Co.* ; De Grasse, banlieue résidentielle de Sept-Îles, incorporée en mars 1961. Sur l'ensemble de la côte, la population a presque doublé depuis 10 ans alors que celle de Baie-Comeau et de Sept-Îles a décuplé ses effectifs durant la même période. Les distances se resserrent sur le littoral et l'*binterland* laisse entrevoir une occupation à la mesure de ses possibilités.

### III. *La mosaïque de l'occupation —*

#### *Les formes de contact du peuplement et de la nature*

##### 1. LES TYPES D'IMPLANTATION

La variété des formes d'établissement et la répartition spatiale de la population sur la Côte-Nord sont, dans la plupart des cas, des faits d'économie plus ou moins étroitement associés à des faits d'ordre topographique. Hormis certaines créations récentes qui semblent n'attacher que peu ou pas d'importance aux qualités du site mais veulent surtout exploiter à fond les avantages d'une bonne situation dans l'ensemble du territoire, la localisation du peuplement est en effet sujette aux particularités du trait de côte et au lieu de confluence des affluents et du Saint-Laurent ; d'autant plus que les facteurs de localisation en jeu dans le choix des emplacements relèvent principalement du souci de se mettre à l'abri, de se rapprocher des sources de matières premières ou de profiter de certaines facilités de transport. Mais encore ici, on remarque une nette différence dans les modalités de l'occupation du littoral et de l'intérieur.

### A. Les types littoraux

La discontinuité du peuplement est générale sur la côte et se résout en une suite de noyaux de diverse grosseur dont seulement quelques-uns doivent l'existence à la présence d'un centre plus important, générateur d'activités et source d'emploi. Comme il a été dit plus haut, les agglomérations du littoral sont presque toutes nées du développement des activités forestières aux embouchures des rivières et de l'occupation par des populations étrangères à la région d'un grand nombre de baies et d'anses offrant un bon couvert pour le mouillage des barques de pêche et débouchant à proximité des fonds fréquentés par la morue ou les troupeaux de loup-marins ; seules font exception à la règle les villes nouvelles de Hauterive, Port-Cartier et De Grasse et les centres de colonisation ouverts depuis les 30 dernières années, encore que quelques-uns d'entre eux — Ragueneau et Pointe-aux-Outardes, par exemple — aient pris pied sur des aires de dépôts deltaïques.

Deux types de noyaux de peuplement paraissent s'échelonner sur la côte : d'abord un habitat dispersé de type nucléaire hétérogène entre Tadoussac et Natashquan ; ensuite, un émiettement de l'habitat en une suite de noyaux de petite dimension ne comptant dans certains cas que quelques familles, entre Kegashka et Blanc-Sablon.

a) *De Tadoussac à Natashquan.* Dans ce premier cas, l'habitat est fortement différencié. Les plus fortes concentrations de population apparaissent aux principaux points de transbordement du flot des hommes et des marchandises entrant ou sortant de la région. Baie-Comeau, née de l'industrie de transformation du bois, devient, avec l'installation de la *Canadian British Aluminum*, le premier centre manufacturier de la Côte-Nord ; la construction d'immenses élévateurs à grain en 1958 en fait par ailleurs le premier port d'expédition d'hiver de cette marchandise de tout l'Est canadien. La zone d'influence immédiate de la ville s'est étendue jusqu'à maintenant surtout vers l'ouest ; elle englobe les municipalités de Hauterive, Chute-aux-Outardes et Ragueneau qui lui fournissent une bonne partie de sa main-d'œuvre et constituent le marché où opère son équipement commercial. Mais l'influence de Baie-Comeau rayonne bien plus loin encore : elle est un important marché des producteurs agricoles de la rive sud et ses chantiers forestiers puisent près de 80% de leur main-d'œuvre dans cette même région. La région de Baie-Comeau, telle que définie plus haut, s'étend sur une vingtaine de milles du nord-est au sud-ouest et groupait en 1956 quelque 9,500 hommes, soit 20% de la population de la côte ou 17% du total du comté de Saguenay ; en 1959, la population atteignait plus de 16,000 âmes et les taux sus-mentionnés s'élevaient alors à 25% et 23%. La densité linéaire s'établissait ainsi à quelque 320 habitants au mille de côte.<sup>49</sup>

À 125 milles à l'aval de Baie-Comeau, Sept-Îles, première ville de la Côte-Nord par la population, concentre sur un territoire de quelques milles carrés une population qui est passée de 5,000 habitants en 1956 à plus de 11,000 en 1959. Grande base de ravitaillement des villes minières de l'arrière-pays et premier

<sup>49</sup> En tenant compte des contours de la péninsule de Manicouagan.

## PHOTO I

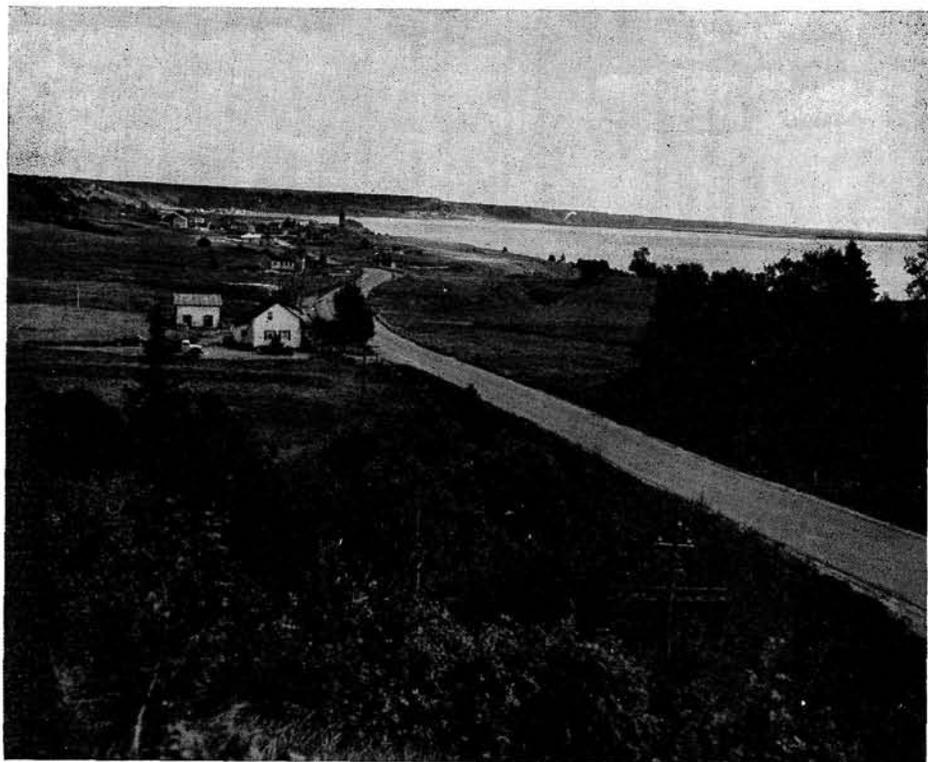


(Service de Ciné-Photographie de la province de Québec 1951.)

Le village des Escoumins. En arrière, champs et pâturages montant sur les terrasses supérieures. Parallèle à la rivière, dalle pour le transport du bois de pulpe acheminé vers le quai.

port expéditeur de minerai de fer du pays, la ville rassemble à l'entrée de l'une des baies les mieux protégées du littoral canadien une population immigrée de fraîche date. Nœud de circulation aérienne le plus important de la Côte-Nord, terminus jusqu'en 1961 du seul chemin de fer reliant l'intérieur à la côte, premier port de la région par le tonnage manutentionné et dernier endroit touché vers l'est par une route qui s'intègre au réseau national, Sept-Îles porte si loin son influence qu'elle paraît à certains points de vue appartenir au Nord-est américain. Mais à l'échelle régionale, la plupart des agglomérations comprises entre Godbout et Moisie gravitent à plus d'un titre dans son orbite — même si aucun de ses établissements n'en dépend directement. Cette zone qui, au recensement de 1956, comptait près de 13,800 habitants avait élevé sa population à près de 19,000 en 1959, ce qui lui donnait une densité linéaire de 135 habitants au mille de côte. Si l'on se limite au secteur industrialisé qui va de Port-Cartier à Sept-Îles, l'on voit que le chiffre de population est passé durant la même période de 8,000 à 14,500 et que la densité par mille de côte se chiffre à quelque 300 habitants en 1959.

## PHOTO II



*(Service de Ciné-Photographie de la province de Québec 1957.)*

Une vue du village de Saint-Paul-du-Nord. De l'autre côté de la baie de Mille-Vaches, exploitation de colonisation. Absence d'agriculture sur la terrasse supérieure.

La seule agglomération qui fasse plus de 3,000 âmes en amont de Hauterive est Forestville, petite ville d'à peu près 1,500 âmes, juxtaposée à la municipalité de Saint-Luc-de-Laval — communément appelée Forestville-nord — dont la population est d'un peu plus de 1,800 âmes. À la faveur des travaux de harnachement sur la rivière Betsiamites entre 1953 et 1960, le port de Forestville devient le centre de transit des matériaux qui sont transportés sur le lieu des chantiers : les structures de la ville se développent à un rythme accéléré alors que la population double durant cette période. Mais la fin des travaux de construction met un terme à l'expansion humaine et territoriale de la ville qui, soustraite aux activités qui lui ont durant un temps apporté la fortune, veut aujourd'hui développer sa fonction industrielle tout en s'imposant comme le centre commercial où s'alimentent les municipalités qui la séparent du Saguenay.

La dernière municipalité de ville sur le littoral est Port-Cartier, création nouvelle issue de l'amalgamation du village de Shelter-Bay — dont toute l'économie fut toujours axée depuis sa fondation en 1916 sur une usine d'écorçage de bois

de pulpe et la manutention de ce produit de la Rivière-aux-Rochers aux barges de transport — et du développement urbain mis récemment à la disposition des administrateurs et des techniciens impliqués dans les opérations de transport et d'entretien de la Compagnie Quebec Cartier Mining sur sa ligne de chemin de fer et ses installations portuaires riveraines. Séparées par la rivière et distantes l'une de l'autre d'environ trois milles par la route, ces deux agglomérations, réunies artificiellement, ne forment un tout qu'au niveau municipal et il serait surprenant, vu la grande différence de conception dans la construction et la mise en place des dispositifs de service, qu'une certaine forme de ségrégation sociale ne sépare avant longtemps les deux communautés. La population totale de la ville s'élevait en 1960 à environ 3,200 hommes alors que le vieux et le nouveau secteur comptaient respectivement 2,200 et 1,000 hommes.

Ces municipalités urbaines se localisent à l'intérieur d'un trait de 180 milles dans la partie haute de la côte et n'ont que des rapports très minces avec le secteur côtier oriental long de 450 milles, qui s'étend sur 9° de longitude entre la rivière Moisie et la frontière du Labrador. D'une densité de 158 habitants au mille de côte, la population de ces villes <sup>50</sup> était de 14,132 âmes en 1956, soit 27% du total de la côte, alors que trois années plus tard elle s'élevait à 28,437 âmes et comptait pour 44% de la population du littoral. Accroissement spectaculaire qui jette dans l'ombre les quelques deux douzaines de centres mineurs qui s'accrochent à la côte entre le Saguenay et le vaste delta de la Natashquan, 425 milles plus bas.

Les caractéristiques fonctionnelles et sociales de l'ensemble de ces agglomérations <sup>51</sup> expliquent — plus ou moins au niveau des composantes — le type d'implantation qu'elles illustrent. Villages d'une activité ou d'une industrie, elles ont crû à la mesure de l'entreprise qui les anime et n'ont que peu développé leur vie de relation ; leur expansion se fait la plupart du temps spontanément et dépend d'une série d'initiatives individuelles sans aucun principe d'organisation : nées dans un cadre de propriété seigneuriale ou sur des terres de l'État, plusieurs de ces agglomérations se sont données une structure foncière où le découpage des parcelles a été laissé au hasard des ambitions et des intérêts personnels. Pendant longtemps sous la férule de compagnies qui n'opéraient qu'en fonction du profit, les villages « forestiers » ont subi le paternalisme intransigeant de ces entreprises et, abdiquant leurs destinées, sont demeurés dans une sorte d'infantilisme qui se manifeste à l'heure de la révolution industrielle qui secoue la Côte-Nord par une incapacité évidente à s'intégrer au mouvement et à jouer des coudes avec la masse d'immigrants déterminés venus se partager le gâteau de l'essor économique. L'appel de main-d'œuvre lancé par les grandes entreprises extractrices et manufacturières depuis une dizaine d'années n'a pas porté chez ces populations peu qualifiées professionnellement, et elles se sont repliées sur des positions de défense. Dans les villages où do-

<sup>50</sup> En comptant Saint-Luc-de-Laval, étroitement associé à Forestville, et en excluant, en 1956, Port-Cartier qui n'existait pas encore comme municipalité de ville.

<sup>51</sup> Pour l'utilité statistique de notre exposé, nous incluons dans ce groupe Clarke City, ville fermée de l'industrie de la pulpe, et dernier exemple, sur la Côte-Nord, d'un contrôle économique intégral de compagnie sur une population.

minent la pêche et l'agriculture, les activités y sont en certains cas plus diversifiées, ce qui n'empêche cependant qu'ils soient tous dans un état relatif de stagnation économique. Car la grande industrie n'a animé ces dernières années que les quelques agglomérations où elle a concentré ses activités et il convient de dire que tous les autres centres où se pratiquaient sur une échelle plutôt artisanale qu'autrement les activités primaires dont il a déjà été question, ont reculé en valeur relative et que plusieurs d'entre eux occupent actuellement une position marginale <sup>52</sup> dans le cadre de l'économie régionale.

Les différences régionales de l'habitat s'expliquent par un groupe de facteurs dont il est parfois difficile de déceler la part relative de chacun : distance, relief, fonction, structure agraire, une certaine force de permanence des faits originels d'installation du peuplement.

Les villages de Tadoussac, Grandes-Bergeronnes et des Escoumins, distants l'un de l'autre d'une dizaine de milles, sont bien individualisés : nantis d'une double fonction, industrielle et agricole, ils se sont concentrés autour des moulins de sciage, à proximité d'embouchures de rivières, mais ont également colonisé des niveaux de terrasses qui surplombent les plages actuelles. Ce faisant, ils se sont étendus en direction grossièrement parallèle au rivage, et à partir de l'avènement de la route, ont poussé progressivement le long du chemin.

Les villages de Sault-au-Mouton et de Saint-Paul-du-Nord, véritables villages-rues, s'étirent sur un liseré de terrasse littorale dont l'altitude oscille généralement entre 25 et 100 pieds et dont la profondeur moyenne varie d'un quart à un demi-mille. Dispersé sur plus de 10 milles, l'habitat colonise les deux côtés de la route et affecte une forme où le groupement serré des approches de l'église s'inscrit dans une structure en ordre lâche. L'établissement de colonisation de la Pointe-à-Boisvert, sur le bord nord-est de la baie de Mille-Vaches, est, à cet égard, assez démonstratif.

Dans le secteur Forestville-Hauterive, l'habitat se retrouve principalement — comme ailleurs — sur le littoral : il épouse les contours du trait de côte en évitant de pénétrer à l'intérieur des deltas de la Betsiamites et de la Manicouagan. Dans cette dernière péninsule, vaste étendue marécageuse, il s'est établi sur les parcelles de sol sablonneux qui jalonnent la périphérie et vient à peine de découvrir l'intérêt de la mise en culture des sols tourbeux de l'intérieur. Cependant l'application d'une politique d'établissement des surplus de main-d'œuvre mis en chômage dans les villages d'en amont durant la dépression des années '30 a fait chercher dans la région des étendues de sol arable nécessitant peu d'aménagement (dans l'esprit du temps) et susceptibles de fournir à brève échéance des récoltes satisfaisantes. C'est ainsi que furent ouverts les rangs de Forestville-nord à quelque trois milles du littoral ; les rangs 1 et 3 du canton Latour, dans une dépression du relief tapissée de dépôts sableux ; les rangs doubles 5 et 6 et le rang simple 7 de Sainte-Thérèse-de-Colombier, situés respectivement à 1½ et 2½ milles au nord-est de la route n° 15, et qui s'étirent sur

<sup>52</sup> Marginalisme n'est pas employé ici dans son sens proprement économique de substitution des facteurs de production, mais désigne l'état de précarité économique dans laquelle se trouvent certaines agglomérations ou activités dont le rendement est en deçà d'un minimum de rentabilité.

des distances de 7 et 9 milles ; le rang 1 et le rang double 2 et 3 de Ragueneau, le premier sur une basse terrasse littorale de moins de 50 pieds et le second sur le rebord de la terrasse de 150 pieds qui fait talus à environ 1½ mille au nord du précédent. Dans l'ensemble, ces implantations représentent les seuls essais de pénétration systématique vers l'intérieur, à perte de vue de la mer (hormis Sacré-Cœur et Clarke City) et l'on y réside aujourd'hui par la force de l'habitude et de l'instinct de conservation ; car ils sont, selon nous, un bel exemple de fiasco agricole.<sup>53</sup>

Les villages situés entre Baie-Comeau et Sept-Îles ne présentent aucune particularité frappante. Comme bien d'autres sur la Côte-Nord, ils ont concentré à l'embouchure de rivières « dravées » des populations qui, aujourd'hui, dépendent de moins en moins de l'activité originelle ; le manque de développement de l'industrie forestière — quand ce n'est pas sa régression comme à Penticôte —, l'absence de toute activité agricole ou de pêche de quelque importance et le refus des hommes de quitter la maison pour travailler aux chantiers de l'intérieur en font actuellement des centres de deuxième zone où le chômage sévit de manière endémique. Spatialement, ces communautés présentent des groupements serrés où la densité par unité de surface est plus forte qu'en tout autre endroit du secteur amont et la discontinuité du peuplement littoral est sans doute, ici, plus évidente qu'ailleurs. Ces villages n'entretiennent aucune relation les uns avec les autres et leur seul contact important avec l'extérieur s'établit avec Sept-Îles qui les approvisionne par la route en biens de consommation. Il ne saurait, c'est entendu, être question d'isolement dans leur cas, car les voies de transport les rattachent aisément au reste de la côte ; il n'empêche cependant qu'il souffrent de bien des maux des communautés isolées. Le régime des compagnies contribue sans doute beaucoup à maintenir cet état de choses.

La pêche au saumon aux embouchures de rivières et à la morue sur les bancs du large, le piégeage des animaux à fourrure dans certains cas et la chasse aux loups-marins d'autres fois, l'entière liberté de s'installer sans frais aux endroits qui conviennent le mieux sont les facteurs qui décident du mode d'implantation entre Sept-Îles et Natashquan. Exception faite de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan qui sont établis sur des pointes de sable sous le couvert de l'archipel de Mingan, les huit autres villages de ce secteur se localisent généralement sur des rebords de terrasses d'un seul côté ou des deux côtés de l'embouchure des rivières ; dans ce dernier cas, les deux parties de l'agglomération sont reliées soit par un pont à circulation automobile (Natashquan),

<sup>53</sup> Certains de ces rangs n'ont aucune raison d'exister. Structure de partage du sol qui présente des avantages incontestables sur des terrains peu accidentés — plaines ou niveaux de terrasses — et de bonne étendue, le rang devient un obstacle au développement et à la mise en valeur du sol lorsqu'il découpe en parcelles de quelques dizaines d'acres des terrains étroits qui butent à leurs extrémités sur des reliefs rocheux. L'exiguïté de la propriété n'offre alors qu'une alternative à l'habitant : partir ou procéder à un remembrement par appropriation des terres voisines. On préfère très souvent partir car la consolidation de la terre nécessite une certaine mise de capital, entraîne habituellement des déboursés d'aménagement et d'équipement et exige une plus grande somme de travail : une foule de soucis qu'on préfère, dans bien des cas, ne pas avoir. On quitte le rang ou, si on continue à l'habiter, on va chercher ailleurs sa source de subsistance.

## PHOTO III



Site de Havre-Saint-Pierre. Sur une pointe de sable qui s'avance, à la manière d'un tombolo, vers l'Île du Havre. Tourbières au nord et au nord-ouest du village. Route vers Mingan. (Échelle : 1.4 mille au pouce. *Ministère des Terres et Forêts de la province de Québec.*)

soit par un petit pont suspendu pour le passage des piétons. L'habitat se répartit le plus souvent dans ces agglomérations au gré des premiers propriétaires qui placent leur demeure à proximité du rivage et se réservent quelques milliers de pieds carrés de terrain pour leur usage personnel. Lorsque le sol se prête à l'agriculture, l'habitat est généralement ordonné le long d'une ou de plusieurs rues parallèles et le découpage de la terre se fait en parcelles rectangulaires, toutes bordées par des clôtures ; autrement, c'est le hasard et la fantaisie —

PHOTO IV



Site de Natashquan de chaque côté de la petite rivière Natashquan. Tourbières réticulées et marécages sur la surface précambrienne. Au sud du village : caoudeyre dans un dépôt de sable surtout marin finement rayé de nombreuses crêtes de plage s'élevant vers l'est jusqu'à 45 pieds. (Site semblable à Aguanish.)

(Échelle : 1.4 mille au pouce. *Ministère des Terres et Forêts de la province de Québec.*)

plus ou moins — qui jouent dans le partage du sol et la localisation des maisons (exemple : Baie-Johan-Beetz).

L'ensemble de ces agglomérations rurales groupait en 1959 une population de quelque 26,000 âmes entre Tadoussac et Natashquan et leur densité moyenne au mille de côte s'élevait à environ 50 habitants ; si l'on ajoute la population indienne au chiffre de population blanche, ces valeurs atteignaient respective-

ment 28,500 et 65. Dans le secteur Tadoussac – Rivière Moisie, d'une longueur de 240 milles, la population rurale monopolisait  $\frac{4}{5}$  des effectifs de la région, soit 20,400 hommes, donnant ainsi une densité linéaire de 85 ; les Indiens ajoutés, ces chiffres étaient de 22,600 et 94. À l'aval de Moisie, le trait de côte de 200 milles qui s'étend jusqu'à Natashquan retenait cette année-là une population de 5,600 hommes, dont la densité était de 28 hommes au mille ou de 29.5 si l'on compte la population indienne qui atteignait alors dans la région près de 300 individus.

b) *De Kegashka à Blanc-Sablon.* À l'aval de Natashquan, depuis Kegashka jusqu'à Blanc-Sablon, se dessine un type assez particulier d'habitat dont la caractéristique première nous semble s'exprimer, comme nous l'avons dit plus haut, par un émiettement de la population le long des baies du rivage le plus hétérogène de la Province et sur plusieurs des centaines d'îles qui le bordent.

On y trouve d'abord quelque 13 villages dont les populations varient de 100 à 550 personnes. Ces établissements, qui vivent de la pêche, se groupent par langue et religion : 7 villages de population anglophone et 6 de catholiques dont 4 francophones et 2 anglophones.<sup>54</sup> Dans un cas comme dans l'autre, la population réside sur de petits lopins mal délimités sur la roche à vif ; la maison n'a ni cave ni solage et est la plupart du temps flanquée d'un hangar où l'on remise les agrès ; dans bien des cas, de minces trottoirs de planches courent d'une maison à l'autre au-dessus des anfractuosités de la roche.

Certains de ces villages, construits en arrière d'un pont d'îles, se doublent : le village d'hiver, installé sur la terre ferme, se situe dans quelque ouverture de baie protégée des vents et n'est souvent habité l'été que par quelques vieillards ou officiers gouvernementaux (télégraphistes, gardiens de quai, etc.) ; le village d'été, fractionné en plusieurs cellules sur plusieurs îles, groupe durant la saison de pêche le gros de la population qui s'y amène en bloc au début de l'été en apportant avec elle, en barque à moteur, les chiens, le poêle, divers meubles et le bois de chauffage — car ces îles sont ordinairement nues. Le curé suit habituellement ses ouailles durant cette transhumance et emménage dans une chapelle construite sur l'île la plus peuplée ou située dans le plus court rayon de l'ensemble des habitations. À Tête-à-la-Baleine où autrefois tout le monde déménageait, les déplacements saisonniers n'affectent plus qu'environ 50% de la population, l'autre moitié s'occupant, sur la terre ferme, surtout à des travaux de voirie ; à Harrington Harbour, la construction d'un quai en eau profonde, d'un hôpital et de deux grandes chapelles sur l'île de l'Hôpital a ralenti à ce point les déplacements qu'on ne trouve plus qu'une dizaine de familles sur un total de 120, à réintégrer le domicile d'hiver à quelques trois milles des îles sur le littoral ; à la Tabatière, sept ou huit familles se rendent

<sup>54</sup> Les villages de Kegashka, Harrington Harbour, Baie-des-Moutons, Vieux-Fort, Rivière Saint-Paul et Bradore ont des populations protestantes de langue anglaise. La Tabatière (plus Baie-Rouge et Old Post) est composée de protestants et de catholiques en nombre à peu près égal. Les villages de Romaine, Tête-à-la-Baleine, Saint-Augustin et Lourdes-de-Blanc-Sablon ont des populations catholiques de langue française. À Middle Bay et Blanc-Sablon les populations sont catholiques, portent des noms français mais parlent sans exception l'anglais.

encore chaque été sur l'île du Gros-Mécatina ; à Saint-Augustin, 75% des familles ont deux maisons : l'une au village principal et l'autre sur l'île-de-Sable, à l'Anse-de-Portage, à Spoon Cove et à Shekatica situés de 10 à 15 milles du village ; à Vieux-Fort, la transhumance est générale : 90% des familles emménagent l'été sur les îles de l'archipel du Vieux-Fort cependant qu'à Rivière-Saint-Paul le village se vide complètement (hormis quelques rares familles) alors qu'on se rend à Bonne-Espérance, Caribou Island, Pidgeon Island, Stick Point, Little Fisheries et sur l'île de la Demoiselle ;<sup>55</sup> Salmon Bay, dernier endroit vers l'est où se pratique ce type d'occupation, voit chaque année la moitié de ses effectifs émigrer vers le large.

Plusieurs autres endroits, qui figurent sur la carte des centres habités de l'Atlas du Canada,<sup>56</sup> sont occupés par quelques familles sédentaires — rarement plus de cinq — qui, dans plusieurs cas, pratiquent la pêche au homard et vivent isolées des communautés voisines. Ainsi en est-il de Musquaro, Baie-des-Loups, Etamamiou, Pointe-à-Maurier et de quelques autres mentionnés plus haut, habités partiellement l'été. En somme, on remarque l'été une dispersion assez prononcée de la population sur l'épaisseur insulaire du littoral tandis qu'on assiste généralement l'hiver au regroupement des familles dans la quelque douzaine de villages de terre ferme.

La population de ce territoire se chiffrait à quelque 3,500 habitants en 1959. En 1956, il est possible de dénombrer 3,317 h. dans les territoires non organisés — en fait des cantons — dont la liste est donnée dans les volumes du recensement. Nous ne sommes cependant pas sûr que ce chiffre corresponde exactement à la réalité car il existe une donnée de 2,271 h. qui apparaît à « autres parties » sous l'item « non-organisé » et hors du Nouveau-Québec ; comme nous n'avons pu préciser la localisation de cette population, il est bien possible qu'une partie de ce chiffre s'applique à la région dont il est ici question. De toute façon, la courte durée de trois ans qui sépare les deux dates et une certaine émigration vers l'extérieur qui paraît, d'après ce que nous avons appris sur place, équilibrer l'accroissement naturel, nous porte à croire que le chiffre de population est resté sensiblement le même depuis 1956. La densité linéaire, sans tenir compte des nombreuses indentations de la côte se chiffrerait ainsi à 13.5 h. au mille.<sup>57</sup>

<sup>55</sup> Ainsi nommée parce qu'on y aurait débarqué, sous le régime français, une demoiselle et un membre de l'équipage d'un navire qui auraient, au cours d'une traversée de l'océan, vécu une idylle par trop chaleureuse.

<sup>56</sup> Carte 95. Plusieurs centres de bonne taille n'y apparaissent cependant pas : par exemple Sainte-Thérèse-de-Colombier, Pointe-aux-Outardes, Lourdes-de-Blanc-Sablon. D'autres, complètement abandonnés, y trouvent pourtant place : Matamek Factory, Rivière Pigou, Rivière-aux-Graines.

<sup>57</sup> La population littorale de la Côte-Nord étant, dans la grande majorité des cas, strictement côtière, nous n'avons pas cru devoir calculer la densité par mille carré. Par ailleurs, l'expression graphique de la densité, telle qu'illustrée à la carte 48 de l'Atlas du Canada, n'est pas sans faiblesse : dans toute la partie amont de la côte, la population occupe le littoral sur une dizaine de milles en profondeur, quand, en réalité, elle ne s'éloigne habituellement pas à plus d'un demi ou d'un mille de la rive. Nous comprenons cependant qu'à l'échelle de cette carte il peut paraître difficile de faire mieux : ce qui n'empêche l'état de fait d'être faussé. La même constatation s'applique à la région de Natashquan.

### B. *Les villes de l'arrière-pays*

Ouvert à l'occupation depuis moins de 10 ans, l'immense arrière-pays qui s'étend jusqu'à 350 milles derrière la côte tient assez peu de place dans le peuplement global de la Côte-Nord. En 1961, trois villes (Schefferville - Gagnon - Labrieville) y avaient vu le jour, deux autres étaient en voie de construction (Wabush et Labrador City) et l'on tirait des plans pour l'établissement d'une sixième qui doit loger les familles du personnel occupé aux opérations du complexe hydroélectrique de la Manicouagan. Hormis ces agglomérations urbaines, quelques douzaines de petits postes échelonnés le long des deux principales voies de chemin de fer rassemblent, en certains cas, les familles des préposés à l'entretien de la voie ; à part cela, rien.

Ces agglomérations urbaines, essentiellement spécialisées, se caractérisent par une fonction nettement définie : sur la Côte-Nord il s'agit de production de minerai de fer ou d'énergie électrique. Leur mode de croissance est, dans tous les cas, le même : villes créées — préfabriquées, allions-nous dire — dues à la décision d'une autorité supérieure, leur planification répond à la conception que se font ses promoteurs du rôle qu'elles doivent jouer et de l'importance qu'elles doivent atteindre. Car l'on sait, dès les premiers stades de leur construction, la population ultime qu'elles hébergeront, les catégories et le nombre des installations de services dont elles seront équipées ; leur développement spatial est prévu et contrôlé et elles sont dotées d'une structure foncière et de dispositions administratives qui ne permettent aucune spéculation. Leur population, formée en grande partie d'émigrés n'ayant aucun lien avec la région, est exclusivement industrielle et la petite fraction de la main-d'œuvre qui ne travaille pas à la mine ou à l'usine est au service des autres.

Chacune d'elles se rattache, par une voie de transport tracée au tout début du développement, à une ville littorale qui sert d'étape, de relais dans l'expédition de la matière première. Dans le cas de Sept-Îles, la fonction régionale s'associe étroitement au rôle de relais : car elle redistribue vers les villes minières les marchandises qu'elle reçoit de l'extérieur<sup>55</sup> et rassemble, de partout, les contingents de main-d'œuvre qui sont dirigés, au fur et à mesure des besoins, vers les chantiers et les exploitations des entreprises en opération ou en état d'installation. Cette liaison donne aux villes de l'arrière-pays leur seul rôle d'organisation régionale : elles sont un marché important pour les hommes et les marchandises dont dispose la côte car elles ne produisent rien de ce qu'elles consomment et sont de plus entièrement subordonnées aux centres régionaux ou extra-régionaux pour les spécialistes médicaux et légaux, les journaux, la radio, les écoles supérieures ou spécialisées, les commerces de spécialités, etc. On trouve sur place, c'est entendu, une bonne variété de commerces de détail ou de services de réparation et d'entretien : mais leur rôle se limite strictement dans la satisfaction des besoins de la population locale.

Ces villes à industrie unique existent en parfaite indépendance l'une de l'autre : aucun moyen de communication n'unit même Schefferville, Gagnon et

<sup>55</sup> Forestville remplit ce rôle pour Labrieville mais à un moindre titre.

Labrieville séparées par des distances de plus de 200 milles. Soumises entièrement à l'économie de compagnies n'ayant aucune communauté d'intérêts ou compétitrices, elles ne font aucun échange et n'entretiennent aucune espèce de rapport : ces villes, toutes centrées sur la fonction « production », ne se regardent pas.

Elles s'opposent ainsi aux villes « spontanées » à fonctions multiples dont les facteurs de développement relèvent de certains avantages de localisation, d'un certain nombre de ressources et surtout d'initiatives communautaires ou individuelles. La seule présence d'un important gisement minier ou de fortes dénivellations sur une rivière à fort débit commande leur existence et renverse tous les obstacles qui, normalement, pourraient contrarier ou ralentir leur développement : car elles sont nées sous le signe du profit.

Schefferville, créée par l'Iron Ore Company, groupait en 1960 quelque 5,200 habitants, chiffre qui correspondait sensiblement au maximum prévu lors de l'élaboration des plans. Labrieville, avec une population d'environ 600 habitants, avait également atteint l'optimum de son développement. À Gagnon, dont l'étape II B (d'un total de cinq) de la construction était mise en œuvre cette année-là, la prise de possession de la ville n'en était qu'à ses débuts. Devant loger, durant les prochaines années, une population de 5,000 âmes, cette deuxième ville minière de l'arrière Côte-Nord est construite suivant des plans qui lui permettront éventuellement une plus grande expansion encore : sans doute dans la perspective d'une mise en exploitation des riches gisements des monts Wright et Reed détenus par la compagnie Quebec Cartier Mining qui l'a bâtie.

Cette brève analyse des divers types d'implantation sur la Côte-Nord souligne le rôle important du type d'économie sur les modalités de la répartition territoriale. L'agriculture, essentiellement familiale telle que pratiquée dans les villages en amont de Baie-Comeau, alliée à une industrie forestière qui fournit peu d'emploi — et saisonnièrement encore — au point de chargement, a favorisé la dispersion des populations en des villages souvent très étendus. La dépendance totale vis-à-vis d'une compagnie forestière qui agit en maître et dont les activités ne progressent que très lentement explique d'autre part les faibles concentrations, mais à forte densité, qui gravitent autour des quais de chargement du bois entre Baie-Comeau et Sept-Îles. À l'est de la rivière Moisie, le manque d'organisation dans la production, l'absence presque totale d'organisme coopératif, le petit nombre d'usines de poisson s'ajoutent au caractère nettement individualiste des habitants pour fournir un élément d'explication à la multiplicité des îlots de peuplement.

Le nombre et l'importance relative des fonctions, le rythme de l'évolution économique et le souci « urbanistique » plus ou moins grand des grosses compagnies et des municipalités rendent compte des divers types d'implantation urbaine. Mais il est un autre facteur qui comporte sa part de responsabilité dans le *pattern* de l'habitat sur la Côte-Nord : nous voulons parler de la structure foncière.

## 2. TENURE DES TERRES ET STRUCTURE FONCIÈRE

Les divers régimes de propriété seigneuriale, de compagnie ou d'état qui, à un moment ou l'autre de son histoire, se sont étendus à différentes parties de la

côte, contribuent à expliquer certaines particularités de la répartition de l'habitat et plusieurs des modes de possession du sol entre le Saguenay et le détroit de Belle-Isle. Quatre types de tenure paraissent, dans cette veine, avoir laissé leurs marques sur l'évolution de la prise de possession du sol.

Libéré, depuis le milieu du siècle dernier, du régime exclusif d'occupation et d'exploitation dont bénéficièrent successivement durant quelque 150 ans plusieurs compagnies dans la partie haute de la côte, le secteur situé à l'amont de la baie Laval fut bientôt occupé par des villages où chaque habitant eut le loisir de choisir et d'acheter l'emplacement qui lui convenait le mieux.<sup>59</sup> Certaines conditions, comme nous l'avons vu, orientèrent le développement de l'expansion spatiale de ces communautés ; il n'empêche cependant qu'il ne se trouva alors aucun obstacle de tutelle ou de structure foncière qui pût entraver la croissance de la propriété privée. À la suite des arpentages qui, dans le plus grand nombre de cas, vinrent consacrer le découpage des terres — par endroit assez désordonné — la municipalisation enleva pour toujours à l'appât des compagnies de pulpe qui s'amènent dans la région, à partir du début des années 1900, une lisière littorale d'environ dix milles de profondeur. Une exception à cette règle : le territoire de la seigneurie de Mille-Vaches, concédée en 1653 et où, jusqu'en 1960, tout propriétaire d'une bâtisse quelconque pouvait être légalement considéré comme *squatter*. La situation foncière devait y être cette année-là régularisée alors qu'à la suite de la rétrocession par le propriétaire actuel, la compagnie Consolidated Paper, d'une bande littorale d'un mille de large, l'arpentage fut fait et des lettres patentes accordées gratuitement aux occupants.<sup>60</sup>

Le secteur qui s'étend de la rivière Manicouagan à la baie de Sept-Îles connut un autre sort.

Presque complètement vide d'hommes au moment du partage, entre exploitants de pulpe, des bassins qui y débouchent, il fut colonisé par l'industrie qui y acquit de bons bouts de côte et y construisit pour ses employés des maisons qu'elle leur loua. « Fermés » à la juridiction de toute autorité civile, ces établissements furent étroitement contrôlés dans leur développement, en dépit du fait que les compagnies n'y fussent parfois que locataires sans aucun droit strict à la propriété foncière. La Compagnie Quebec North Shore développa ainsi la ville de Baie-Comeau, dont elle possède encore d'importants quartiers,<sup>61</sup> le village de Franquelin récemment arpenté et où les occupants reçurent tout dernièrement les lettres patentes qui légalisèrent leurs propriétés, et le village de Shelter-Bay incorporé en 1959 à la ville de Port-Cartier. La ville de Clarke City, propriété exclusive de la *Gulf Pulp and Paper*, offre aujourd'hui sensiblement le même visage qu'elle offrait à la fin de la période de sa construction,

<sup>59</sup> On recense 197, 180, 168 et 97 ventes de terrains, respectivement, dans les cantons Albert, Bergeronnes, Tadoussac et Escoumins, entre 1861 et 1912 ; 40 ventes dans le canton Iberville entre 1883 et 1905. Voir l'appendice II de notre thèse manuscrite.

<sup>60</sup> L'érection des villages précédant l'arrivée de la compagnie forestière, ceux-ci paraissent avoir crû tout à leur aise et n'avoir jamais senti, jusqu'à ces dernières années, de restriction à leur développement.

<sup>61</sup> La compagnie est propriétaire des blocs C1, C2, C3 de Baie-Comeau et locataire du bloc P de Baie-Comeau et D de Hauterive.

soit vers le début des années 1920 ; son destin, de même que celui des terres qui l'entourent, demeure encore entre les mains de la compagnie qui peut la faire vivre ou mourir à son gré. La situation de Pentecôte est du même ordre. Propriétaire foncier des deux rives de l'embouchure de la rivière Pentecôte, la compagnie International Paper y contrôle complètement l'agglomération qui la sert en louant, à raison d'un dollar par année, les terrains sur lesquels se sont construits une centaine de ses employés ou ex-employés. Ce village, il va sans dire, n'est pas municipalisé et demeure aux crochets de la compagnie pour les quelques services qui le desservent ; les deux seuls terrains privés sont les emplacements occupés par l'église et le cimetière. Godbout et Baie-Trinité bénéficient de conditions relativement meilleures : municipalisés depuis le premier janvier 1955, ces villages font une assez large part à la propriété privée et la plus grande partie de la surface de leurs limites (c'est le cas de Baie-Trinité) est terre de la Couronne, donc facilement accessible. Les compagnies de pulpe qui y sont installées y exercent cependant un contrôle discret mais efficace par l'intermédiaire de divers services publics qu'elles opèrent.<sup>62</sup> Quant à Port-Cartier, ville nouvelle érigée par la Québec Cartier Mining immédiatement à l'est de l'embouchure de la rivière aux Rochers, le mode de structure foncière qui y fut adopté à la suite de la décision de la compagnie minière de construire sur la côte un port d'expédition de minerai de fer est susceptible de favoriser un développement harmonieux de l'agglomération. Achetés du gouvernement de la province de Québec, les terrains furent lotis dans le cadre d'un plan d'urbanisme prévoyant une expansion de la population proportionnelle au développement économique anticipé ; soumises à un plan de zonage depuis mars 1960, les maisons bâties par la compagnie sont louées aux résidents. Plusieurs terrains vacants sont réservés pour les constructions qu'y établiront le commerce, l'industrie et l'élément résidentiel au fur et à mesure de la croissance de la ville. Les services publics sont d'autre part municipalisés. Ainsi en est-il, à des degrés divers, pour les autres villes de la Côte-Nord qui se développent dans l'ensemble sans rencontrer de graves obstacles du côté de la propriété du sol — bien que les étendues occupées par les compagnies forestières à Baie-Comeau et Forestville posent à l'occasion des embarras aux autorités municipales.

Intercalés entre les deux secteurs côtiers dont il vient d'être question, les dépôts sablonneux qui drapent les approches littorales des embouchures des rivières aux Outardes et Manicouagan sont dotés d'un type de structure foncière et d'un mode de tenure qui ont favorisé jusqu'à ce jour la dispersion linéaire de groupes de population immigrés depuis une trentaine d'années. Il s'agit du rang, structure typique de la plaine du Saint-Laurent, transplanté dans notre région en vue de solutionner des problèmes de chômage et dont on pensa quelque temps qu'il formerait le cadre le mieux adapté au développement d'une agriculture qui, de subsistance, devait ultérieurement pourvoir à certains des besoins

<sup>62</sup> À Godbout, le service d'électricité est fourni à ses employés par la *St. Regis Paper* au moyen de compteurs dont les fusibles sont réglés pour sauter si le quota de kilowatts-heure accordé à chacun est dépassé. On peut également, par mesure de représailles, mettre le cadenas sur les boîtes. Les résidents du village qui ne sont pas à l'emploi de la compagnie doivent se contenter de la lampe à l'huile.

des communautés urbaines voisines. Mais diverses conditions, dont nous avons déjà parlé, et la facilité avec laquelle l'apprenti-colon, qu'il eut ou non quelque semblant de vocation agricole, devenait éligible à l'occupation d'un lot dont la possession comportait relativement peu d'obligations vis-à-vis le propriétaire — le ministère de la colonisation — allait faire des paroisses ainsi créées une espèce de banlieue des centres industriels périphériques. La pénurie et la cherté des logements urbains orientèrent d'autre part vers les « colonies » — celles de Hauterive et de Sept-Îles, en plus des autres de la région dont nous traitons ici — plusieurs familles venues tardivement sur la côte pour profiter d'un emploi dans l'industrie. Nantis d'octrois pour le défrichage, l'achat d'animaux et la mise en culture, ces lots de colonisation s'avèrent pour plusieurs une sorte de refuge dont on ne risquait pas d'être délogé facilement et qui, au surplus, apportaient un certain revenu. Le résultat ne paraît pas équivoque : à la fin de 1958, 143 des 151 lots concédés dans les cantons Betsiamites et Latour étaient toujours sous billet de location, 47 des 79 lots des cantons Manicouagan l'étaient également, de même que 101 des 133 lots du canton Ragueneau ; dans Arnaud et Letellier (Sept-Îles) 52 lots n'avaient pas à cette date reçu leurs lettres patentes.<sup>63</sup> Somme toute, une politique de mise en valeur du sol dont l'un des effets fut de promouvoir l'établissement d'habitats semi-dispersés dans une région où l'emporte habituellement le groupement plus ou moins serré.

Le type d'habitat typique de la Moyenne et Basse Côte-Nord est caractérisé par une dispersion des maisons, certes plus évidente à l'aval de Natashquan où elle se révèle un trait important du faciès des communautés villageoises, mais encore aussi, à un bien moindre degré, dans le secteur moyen de la côte où certains facteurs topographiques, économiques et peut-être sociaux ont contribué largement depuis le début du siècle à la combattre. Vu sous l'angle des conditions de structure foncière et de tenure particulières à la région, l'habitat a cependant rencontré les mêmes facilités d'établissement et fut toujours soumis aux mêmes règles. L'on choisissait habituellement son emplacement, quel qu'il fût, sans autrement s'occuper de savoir ce que pourrait en dire le propriétaire légal — dont on ignorait d'ailleurs souvent l'identité.

Dans les limites de l'ancienne seigneurie de Mingan qui englobait, comme l'on sait, toute la côte entre le cap Cormoran et la rivière Aguanus, se retrouvent deux sortes de tenure : d'abord les propriétés dûment concédées par le seigneur et dont la description, généralement fort imprécise — une souche, une roche ou une anfractuosité dans la roche, *et cætera*, servent de borne — ne fut jamais, jusqu'à l'achat par le gouvernement du Québec en 1950, proprement enregistrée au cadastre.<sup>64</sup> Et toutes les autres taillées dans le littoral au hasard des volontés individuelles, qui peuvent avoir été occupées depuis trois ou quatre générations

<sup>63</sup> Cinquante pour cent du lot, dont la moyenne varie ordinairement de 80 à 100 acres, doit être défriché pour que son occupant s'en voit, après en avoir fait la demande, accorder la propriété. Ce qui le soustrait aux octrois auxquels son titre de colon lui donnait droit.

<sup>64</sup> Source d'ennuis pour les propriétaires présumés qui cherchent aujourd'hui à faire valoir leur droit à la propriété en soumettant à l'autorité compétente — le ministère des Terres et Forêts — les bouts de papier, dans bien des cas indéchiffrables, qui établissent leurs concessions.

et dont on est très surpris d'apprendre tout à coup qu'elles sont illégales et qu'il faut déboursier pour s'en rendre acquéreur.<sup>65</sup>

La situation est sensiblement la même à l'aval de Natashquan : avec cette différence, toutefois, que le territoire est propriété de l'État depuis quelque cent ans et qu'on n'y rencontra jamais aucune difficulté à s'approprier gratuitement l'emplacement qu'on voulait faire sien. Il reste cependant qu'à la suite de la visite que firent dans la région, vers les années 1905-1910, le capitaine Joncas, agent des terres, et un arpenteur qui l'accompagnait, plusieurs pêcheurs achetèrent le fond de terrain sur lequel ils s'étaient antérieurement construits.<sup>66</sup> Mais le nombre de lettres patentes accordées, en autant que nous sachions, ne semble pas correspondre au nombre des ventes. Qu'il nous suffise de mentionner le cas de Vieux-Fort où, des 19 emplacements arpentés, 12 sont inscrits au « terrier » (registre des ventes de terres de la Couronne) mais 3 seulement, dont les dimensions varient d'une acre et demie à trois acres et un douzième ont été patentés pour un prix de cinq dollars chacun.<sup>67</sup> Le sujet est assez ténébreux. On a par conséquent le plus souvent affaire à des *squatters*, dans la grande majorité des cas solidement enracinés, d'autres fois enclins à migrer à la poursuite soit du poisson, soit des avantages sociaux qu'offrent les plus grosses agglomérations.

Cet aperçu de certains des aspects qui régissent l'évolution de la propriété sur la Côte-Nord met en évidence le contraste frappant qui marque les deux parties divisées par le méridien passant à Sept-Îles. Dans la partie amont d'une superficie de 35,153 milles carrés,<sup>68</sup> la propriété privée tient 1,076 milles carrés<sup>69</sup> dont 623 sont occupés par des forêts privées — vraisemblablement aux mains des compagnies forestières ; les terres de la Couronne, groupant le reste, soit 34,077 milles carrés,<sup>70</sup> font la large part aux concessions forestières sous bail : 15,177 milles carrés de forêt<sup>71</sup>, soit 44.5% de la surface totale du territoire en amont de Sept-Îles, sont en effet concédés à des compagnies pour des périodes allant jusqu'à 99 ans.

Dans la partie aval, de plus large taille (42,960 milles carrés) et dotée d'une côte près de deux fois plus longue, la propriété privée n'occupe plus que 49 milles carrés, soit 0.13% de ce territoire, alors que les terres de la Couronne concédées sous bail atteignent à peine 54 milles carrés ou 0.15% de la surface totale.<sup>72</sup> Chiffres qui illustrent à leur façon ce que nous avons tenté de démontrer à plusieurs reprises dans cet article : le rôle prépondérant de l'industrie

<sup>65</sup> Un arpentage primitif partiel, fait dans la seigneurie en 1906 par l'arpenteur Houde du ministère, ne paraît pas avoir laissé de souvenir durable chez les habitants.

<sup>66</sup> Voir l'appendice II de notre thèse manuscrite.

<sup>67</sup> Informations données par le Service des Terres du ministère concerné.

<sup>68</sup> Le 52<sup>e</sup> parallèle limite au nord le territoire dont il est question dans ce paragraphe. Voir LACHANCE, P.-E., *A Study of the Pulp and Paper Industry of the Province of Quebec*. Tableau 5, page 12.

<sup>69</sup> Inclus la réserve indienne de Bersimis, d'une superficie de 99 milles carrés.

<sup>70</sup> Inclus les réserves cantonales, d'une superficie de 262 milles carrés.

<sup>71</sup> Situés dans la partie méridionale des bassins concédés, c'est-à-dire du côté de la côte.

<sup>72</sup> Concession de la Compagnie de Bois Saint-Laurent, Ltée, près de la rivière Aguanus.

TABLEAU I

TYPES D'UTILISATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE-NORD PAR GROUPES DE BASSINS HYDROGRAPHIQUES

(En milles carrés)

LES FORÊTS COMMERCIALES										ÉTENDUES FORESTIÈRES DISPONIBLES POUR USAGE DOMESTIQUE <sup>1</sup>			
TERRES DE LA COURONNE LIMITES À BOIS DE LA COURONNE													
GRUPPE <sup>2</sup>	BOIS DE PÂTE ET BOIS DE SCIAGE	BOIS DE PÂTE	BOIS DE SCIAGE	TOTAL	NON UTILISÉES	TOTAL	TERRES PRIVÉES	RÉSERVE INDIENNE	TOTAL	RÉSERVES CANTONNALES	PROPRIÉTÉS PRIVÉES	TOTAL	TOTAL DE LA SURFACE DES TERRES
1	—	—	—	—	8,380 <sup>3</sup>	8,380	—	—	8,380	—	4	4	8,384
2	—	—	—	—	13,419	13,419	—	—	13,419	—	14	14	13,433
3	—	—	54	54	14,224	14,278	—	—	14,278	69	31	100	14,378
4	—	8,875	20	8,895	15,500	23,395	309	—	23,704	96	63	159	23,863
5	—	6,209	73	6,282	4,138	10,420	314	99	10,833	166	291	457	11,290
TOTAL	—	15,084	147	15,231	55,661	69,892	623	99	70,614	331	403	734	71,348
%									98.9			1.1	100
%						99	0.9	0.1	100				
%										45.1	54.9	100	

SOURCE : Données tirées de LACHANCE, P.-E., *op. cit.*, tableau 5, p. 12.

1 (Farmers' and other Forest Land for local use.)

2 Groupe 1 : Saint-Paul, Coxipi, Saint-Augustin, Mecatina, Olomane, Musquaro ; groupe 2 : Natashquan, Aguanus, Nabisipi, Watshishou, Piastibaie, Romaine ; groupe 3 : Mingan, Saint-Jean, Magpie, Sheldrake, Bouleau, Moisie ; groupe 4 : Marguerite, aux Rochers, Pentecôte, Godbout, Franquelin, Trinité, Manicouagan, Outardes ; groupe 5 : Bersimis, Sault-au-Cochon, Portneuf, Escoumins, Sault-au-Mouton, Bergeronnes, Sainte-Marguerite.

3 Le total de la terre non utilisée est 15,145 m<sup>2</sup> ; 6,765 m<sup>2</sup> ont été laissés de côté comme terres dénudées.

forestière dans l'occupation et le façonnement de l'habitat de la Haute Côte-Nord, et l'absence de contrainte dans l'évolution contemporaine de l'habitat dans la partie orientale de la côte.

(à suivre)

